

Comité de Pilotage Natura 2000 – Compte-rendu
Site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »
Vendredi 23 septembre 2022

La réunion du Comité de Pilotage (COPIL) s'est déroulée le vendredi 23 septembre 2022 à 14h à la salle des fêtes de la commune d'Omerville. La séance est ouverte à 14h10 ; 25 personnes sont présentes.

Le présent compte-rendu propose un résumé des principales informations communiquées et des questions posées. Les diaporamas diffusés durant la séance lui seront associés.

Etaient présents :

- Gérard ARNAL, botaniste et membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) (par téléphone)
- Gérard BAUDOIN, Yvelines Environnement et Groupe LPO Vexin Basse Seine (VBS)
- Patrice BONNET, Adjoint à la commune de Hodent
- Marie-Claude BOULANGER, Président de l'association des Amis du Vexin Français
- Frédérique CAMBOURIEUX, Maire d'Amenucourt
- Amélie COLLIGNON, Chargée de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional du Vexin français (PNRVF)
- Gaëll COSTAUEC, Chargée de mission Natura 2000 à Seine Normandie Agglomération
- Mathieu De la ROCHEFOUCAULD, Amis du Vexin Français (AVF)
- Denys DE MAGNITOT, Maire d'Omerville et Président de COPIL
- Dogan DEMIRE, Technicien forestier territorial à l'Office National des Forêts
- Corine DUMONT, Yvelines Environnement
- Cyril EPICOCO, Chargé d'étude nature à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)
- François GUERIN, Adjoint à la commune de Limetz-Villez
- Christian LE PROVOST, Vice-Président de Seine Normandie Agglomération
- Philippe LEMOINE, Maire de Chaussy
- Claude LESENECAL, Association Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin (SESNMV)
- Laurent LOOBUYCK, technicien rivière au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte
- Mélanie PENNEC, Chargée d'études biodiversité à la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT95)
- Julien PEYNET, Interlocuteur technique pour le Val d'Oise à la Fédération Interdépartemental des Chasseurs d'Ile-de-France (FICIF)
- Lauriane QUIBLIER, Chargée de mission espaces protégés et Natura 2000 à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)
- Sébastien REMY-FERNANDES, Chef adjoint au service de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement à la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT95)
- Françoise ROUX, Responsable du pôle Environnement au Parc Naturel Régional du Vexin français (PNRVF)

- Alain SCHMIT, Maire de Genainville
- Raphaël VANDEWEGHE, Chargé d'étude à l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement (OPIE)
- Coralie VERDIER, Chargée d'études Natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT78)
- Jérôme WEGNEZ, Chargé d'études flore et habitats au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)

Ordre du jour

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Election du Président du COPIL et de la structure chargée de l'animation du site
- Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »
- Bilan de l'animation 2021-2022
- Révision du Document d'Objectif
- Perspectives d'animation pour 2023
- Temps d'échange

Introduction

Monsieur Sébastien REMY-FERNANDES, chef adjoint du service Agriculture, Forêt et Environnement à la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT95) ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur venue, et propose de réaliser un tour de table.

Election du Président du Comité de Pilotage et de la structure chargée de l'animation du site

M. REMY-FERNANDES propose ensuite de passer au premier ordre du jour, à savoir l'élection du président du COPIL. Il annonce qu'une seule candidature a été reçue par la DDT95, celle de Monsieur Denys DE MAGNITOT, maire d'Omerville et actuel président de COPIL, qu'il remercie. Monsieur REMY-FERNANDES procède au vote, et M. DE MAGNITOT est réélu à l'unanimité.

Il passe ensuite à l'élection de la structure porteuse ; le Parc Naturel Régional du Vexin français (PNRVF) est la seule structure à avoir présenté sa candidature, et est renouvelé comme structure porteuse à l'unanimité. M. REMY-FERNANDES passe ensuite la parole à Amélie COLLIGNON, animatrice Natura 2000 au PNRVF, afin qu'elle se charge de la présentation de l'animation du site.

Rappels sur Natura 2000

Amélie COLLIGNON annonce l'ordre du jour. Elle commence la réunion par des rappels sur le réseau Natura 2000 (directives, objectifs, Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN2000)), puis évoque rapidement les changements entraînés par la nouvelle loi 3DS, avec une instruction des dossiers Natura 2000 et une validation des Documents d'Objectif passant de l'Etat (DDT et DRIEAT) au Conseil Régional au 1^{er} janvier 2023. Elle ajoute que les services déconcentrés de l'Etat conservent la désignation et l'extension des sites Natura 2000 ainsi que l'instruction des EIN2000.

Elle présente ensuite les sites Natura 2000 du Vexin, et plus particulièrement le site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », insistant sur la grande diversité de milieux et d'espèces présentes. Elle précise que l'Epte marquant la limite administrative entre la Normandie et l'Ile-de-France, un second site Natura 2000 a été désigné du côté Normand pour protéger l'intégralité de la Vallée. Les deux animatrices Natura 2000 sont en contact régulier pour assurer une gestion globale cohérente.

Amélie COLLIGNON indique que le nouveau périmètre du site, qui a justifié la révision du Document d'Objectifs, a été fixé par arrêté le 9 mai 2022, arrêté qui pourra être transmis ultérieurement aux membres du COPIL.

Bilan de l'animation 2021-2022

Amélie COLLIGNON présente un bilan d'activité pour la période 2021-2022, en précisant qu'il concerne en majorité la période de octobre 2021, date à laquelle elle a repris le poste d'animateur, jusqu'à aujourd'hui.

Elle détaille les deux contrats Natura 2000 en cours sur le site, engagés avec la Bergerie de Villarceaux :

- un contrat de restauration de boisements alluviaux sur les communes de Chaussy et Genainville engagé en 2018, qui a consisté en une seule opération de débardage de peupliers par traction équine pour favoriser le développement des écrevisses à pattes blanches ; d'autres interventions étaient prévues en 2020 et 2022 mais n'ont pas été jugées nécessaires ;
- un contrat de fermeture de fontis de cavité au niveau de la grande carrière de Villarceaux en 2021, pour limiter l'accès à la cavité et donc le dérangement des chauves-souris en hibernation.

Amélie COLLIGNON évoque ensuite les suivis naturalistes s'étant déroulés durant l'année passée :

- Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches à Chaussy, réalisé par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Le site est d'importance pour la conservation de l'espèce, avec plus de 500 individus.

Monsieur Alain SCHMIT, maire de Genainville, demande si la population présente à Genainville a également été suivie. Amélie COLLIGNON répond que l'OFB ne visite chaque site qu'une fois tous les trois ans, et que le site de Chaussy n'a donc pas été inventorié cette année, mais qu'elle attend le calendrier de prospections pour 2023 car il devrait être à nouveau prospecté.

- Prospections loutres en canoë sur l'Epte, réalisées par Camille GAUDIN, ancienne chargée de mission Natura 2000 au PNRVF
- Suivi des chiroptères du Vexin :
 - o Comptages hivernaux sur les quatre grandes cavités connues, et notamment la carrière de Villarceaux accueillant de très grandes populations en hibernation. Une cavité qui n'avait plus été visitée depuis longtemps sur la commune de Genainville après un incendie a été de nouveau prospectée cette année, après une visite de contrôle avec les pompiers.

M. SCHMIT ajoute que c'est une cavité qui a subi de nombreuses rave party, malgré les aménagements réalisés pour limiter l'accès (barrière forestière, grille à l'entrée, rochers entravant l'entrée). Amélie COLLIGNON explique qu'elle a proposé aux propriétaires de mettre en place un contrat Natura 2000 de nettoyage de la grande quantité de déchets inflammables à l'intérieur de la cavité puis de fermeture de l'accès, mais qu'ils ne se sont pas montrés intéressés lors de la dernière visite du Parc. Elle leur en reparlera lors des prochains comptages hivernaux.

- o Comptages estivaux, réalisés sur deux bâtiments à proximité immédiate du périmètre des sites.
- Suivis piscicoles réalisés dans le cadre de la révision du DOCOB par les fédérations de pêche. Ces pêches électriques ont permis de découvrir six nouvelles espèces ; en revanche, deux des trois espèces cibles, la lamproie marine et la lamproie de Planer, n'ont pas été vues, signe d'une population certainement très faible. La présence de nombreux obstacles à la migration des individus serait un facteur limitant. Dans ce sens, un projet d'effacement des ouvrages est à l'étude au niveau de la commune de Limetz-Villez à l'initiative de l'association Seine Normandie Migrateurs.

Monsieur Laurent LOOBUYCK, technicien rivière au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte, demande quelles lamproies sont ciblées. Amélie COLLIGNON répond que les deux espèces ciblées par le DOCOB sont la Lamproie marine et la Lamproie de Planer. M. LOOBUYCK s'en étonne, car pour lui il s'agit de la Lamproie fluviatile et non de la lamproie de Planer, cette dernière étant toute petite et retrouvée en tête de bassin. Amélie COLLIGNON répond qu'elle ne pourra pas donner beaucoup plus de précisions sur le sujet, n'étant pas spécialiste.

Etude de l'état de conservation des habitats d'Agrion de Mercure sur l'Epte

Amélie COLLIGNON passe la parole à Monsieur Raphaël VANDEWEGHE, chargé d'étude à l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement (OPIE), qui présente l'étude sur l'état de conservation des habitats de l'Agrion de Mercure réalisée dans le cadre de la révision du DOCOB. M. VANDEWEGHE commence par remercier l'organisation de lui permettre d'intervenir dans le cadre de ce COPIL.

M. VANDEWEGHE introduit en présentant l'Agrion de Mercure, une « demoiselle » (petite libellule frêle) d'Intérêt Communautaire strictement protégée au niveau national et visée par le Plan National d'Action en faveur des libellules en France, un des seuls pays d'Europe où elle est présente. En plus d'être une espèce parapluie, permettant de protéger tout un cortège d'espèces qui lui sont associées, c'est une espèce indicatrice, symbole du bon état écologique des milieux humides qu'elle fréquente. Elle est très fragile, car spécialiste d'espèces végétales héliophiles (qui ont besoin de beaucoup de soleil) et se développant dans les eaux calmes et bien oxygénées. L'Epte représente son principal bastion en Ile-de-France.

Une première étude a été réalisée en 2014, afin de définir un protocole de suivi et l'état de référence. En 2020, le même protocole a été reconduit, permettant de réaliser une analyse comparative des habitats et de produire des recommandations de gestion à proposer dans le cadre de la révision du DOCOB.

La comparaison des résultats de 2014 et 2020 montre une détérioration globale de l'état de conservation du réseau d'habitats. M. VANDEWEGHE l'explique en partie par le fait que le site Natura 2000 a fait l'objet d'une extension entre les deux études, et que les portions inventoriées dans cette nouvelle zone ne correspondaient pas à des habitats favorables pour l'Agrion de Mercure. Ces nouvelles zones correspondent cependant à un habitat favorable pour une autre espèce protégée, le Cordulegastre annelé.

Monsieur Cyril EPICOCO, chargé d'étude nature à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT), s'interroge sur l'évolution des habitats vers des habitats ne correspondant pas à l'habitat plutôt que vers des habitats défavorables à l'Agrion de Mercure entre les deux périodes. M. VANDEWEGHE répond que le développement de la ripisylve a entraîné une disparition de la végétation aquatique et une augmentation du courant, ce qui a transformé les habitats et les a rendus inadaptés pour l'Agrion de Mercure.

M. VANDEWEGHE détaille ensuite les actions qui peuvent être mises en place pour restaurer les habitats, en expliquant que l'OPIE préconise le pâturage extensif pour une gestion pérenne de l'Agrion de Mercure conciliée à une activité économique. Il faut trouver le bon équilibre entre un pâturage intensif, entraînant la forte dégradation du cours d'eau et son eutrophisation, et un pâturage trop extensif qui ne permet pas la régulation des ligneux et de la ripisylve. Il est également possible de mettre en place une fauche tardive, en septembre-octobre, avec exportation des rémanents de fauche pour ne pas enrichir le cours d'eau en matière organique.

M. SCHMIT demande quel type de pâturage doit être privilégié ; M. VANDEWEGHE répond que le plus recommandé par la bibliographie est le pâturage équin ou bovin, mais pouvant également être mixte.

M. LOOBUYCK demande des précisions sur le terme de « cours d'eau » employé ; M. VANDEWEGHE répond qu'il s'agit de petits affluents ou de rus, des filets d'eau à écoulement lent et souvent victimes de l'envasement car trop peu curés ou au contraire faisant l'objet de trop d'interventions. M. LOOBUYCK relève le terme « trop peu curé », et explique que la communication peut parfois être difficile entre la police de l'eau et le gestionnaire, ce dernier ayant souvent du mal à savoir quelles démarches administratives entreprendre pour faire retirer les embâcles ou entretenir cours d'eau ou fossé. Ainsi, les gestionnaires préfèrent souvent ne pas faire par peur de mal faire. Amélie COLLIGNON et M. REMY-FERNANDES proposent d'organiser à ce sujet une réunion d'information avec les gestionnaires, les services réglementaires, l'OPIE et Natura 2000, afin de présenter les mesures favorables aux Agrions de Mercure et les éventuelles démarches administratives associées, mais également le rôle des syndicats de bassin. M. LOOBUYCK appuie la proposition, car de nombreux gestionnaires sont désireux de bien faire et doivent être accompagnés pour que ce genre de démarche soit encouragé.

M. SCHMIT soulève le problème des propriétaires et gestionnaires ne respectant pas les réglementations liées à l'eau et aux espèces protégées. Il prend comme exemple un propriétaire venant pomper de l'eau dans un ruisseau accueillant des Ecrevisses à Pattes Blanches, dans le périmètre d'extension de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope dédié à l'espèce, dans le but d'arroser son manège équestre. Malgré les rappels à l'ordre, il continue cette pratique en mettant en avant son activité économique plus importante que les enjeux écologiques. Madame Françoise ROUX, responsable du Pôle Environnement au PNRVF, note que même sans être dans le périmètre actuel de l'APPB, la zone est classée Natura 2000 et abrite une espèce protégée, ce qui suffit pour poser problème au propriétaire, ce dont conviennent Madame Mélanie PENNEC, chargée d'études biodiversité à la DDT95, et MM. EPICOCO et REMY-FERNANDES, d'autant plus que les prélèvements ont continué pendant la sécheresse.

M. LOOBUYCK demande aux services préfectoraux un éclaircissement sur les réglementations liées à l'entretien des rus et des fossés. Il explique qu'il y a un décalage entre les DDT et l'OFB, qui n'ont pas la même définition de la différence entre cours d'eau et fossés pour l'application de la police de l'eau. Mme ROUX répond que c'est en effet un sujet complexe, et qu'il serait intéressant de proposer un éclaircissement, éventuellement dans la prochaine lettre Natura 2000, avec un résumé des différents cas de figure et des autorisations à demander pour chaque situation. M. LOOBUYCK insiste sur le fait qu'il faut également préciser le référentiel sur lequel les gestionnaires doivent se baser pour caractériser les cours d'eau (cartographie de la DDT ou cartographie/critères de l'OFB). M. REMY-FERNANDES propose de relayer la question à son collègue de l'OFB.

M. VANDEWEGHE présente les conclusions de l'étude, qui montre une dégradation notable du réseau des habitats de l'espèce sur 6 ans, principalement en raison d'une absence de gestion ou au contraire d'une activité de gestion trop intensive. Pour agir, il faut mettre en place des mesures de gestion appropriées pour freiner la dégradation des habitats du site Natura 2000 grâce à une sensibilisation des gestionnaires, des propriétaires et des exploitants pour leur donner la capacité d'agir de façon respectueuse pour l'espèce.

Une question est posée sur le type d'action pouvant être mobilisée par Natura 2000 pour conserver l'espèce, au-delà des contrats. Mme ROUX répond qu'il peut s'agir de sensibilisation auprès des particuliers, ou d'accompagnement technique ou financier de la part de Natura 2000 ; les actions nécessaires étant souvent de faible ampleur et donc de faible coût, il faut surtout communiquer et accompagner les bonnes pratiques.

M. LOOBUYCK demande comment il serait possible d'encourager et préserver l'élevage extensif. Amélie COLLIGNON répond que lorsqu'il s'agit de parcelles déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC), des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) peuvent être proposées, car elles financent des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Madame Corine DUMONT, membre de l'association Yvelines Environnement, rappelle que le retournement de prairies de plus de 5 ans est soumis à Evaluation d'Incidence Natura 2000, procurant un outil de préservation des prairies.

M. EPICOCO demande si les fauches tardives doivent concerner la prairie et la berge ou uniquement la prairie ; M. VANDEWEGHE répond que les deux peuvent être fauchées tardivement pour préserver l'espèce. Quand MM. EPICOCO et LOOBUYCK soulignent qu'une prairie ne se fauche traditionnellement pas en septembre, M. VANDEWEGHE précise que retarder au moins pour les berges sur une largeur de 5 mètres sera favorable.

Tous les participants remercient M. VANDEWEGHE pour cette présentation.

Amélie COLLIGNON reprend la parole sur le bilan d'animation pour évoquer les actions de sensibilisation entreprises : lettre Natura 2000, site internet Natura 2000, rencontres, formations et congrès, et réunions de coordination inter-sites sur la Vallée de l'Epte avec le site Natura 2000 de l'Eure. Pour la lettre Natura 2000, Amélie COLLIGNON explique qu'elle compte faire évoluer le format pour la rendre plus ludique et accessible, et propose aux participants de lui faire remonter tout sujet ou idées qu'ils souhaiteraient voir abordés.

Révision du Document d'Objectif (DOCOB)

Amélie COLLIGNON précise en préambule que le document complet sera fourni aux membres du COPIL pour relecture ultérieurement, et qu'il s'agit ici d'une présentation des informations principales qu'il contient car le document n'est pas encore tout à fait finalisé. Il sera également présenté en relecture à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Elle passe la parole à Monsieur Jérôme WEGNEZ, chargé d'études flore et habitat au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) pour qu'il présente le travail de cartographie des habitats du site Natura 2000 réalisé dans le cadre du DOCOB.

Cartographie des habitats du DOCOB

M. WEGNEZ explique que cette cartographie, réalisée en 2018-2019, a été élaborée sur la base d'inventaires de terrain, avec une extrapolation pour certains habitats en raison de la très grande surface à couvrir. Il décrit la méthodologie employée, basée sur la phytosociologie et l'analyse de l'état de conservation des habitats.

M. WEGNEZ analyse ensuite les différences entre la cartographie établie pour le premier DOCOB et celle réalisée par le CBNBP pour le second DOCOB. Il explique qu'elles proviennent globalement de la manière d'interpréter les résultats obtenus sur le terrain et de ranger un habitat dans une catégorie en fonction de ses caractéristiques et de ses espèces. Les choix de catégorisation dépendront fortement de l'écologue qui réalise l'étude. De plus, les cahiers d'habitat Natura 2000 établis à l'échelle européenne sont peu précis, et laissent la place à de nombreuses interprétations selon les utilisateurs.

Ensuite, certains intitulés peuvent être trompeurs. En prenant l'exemple des « Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum », cet habitat contient en pratique rarement des hêtraies, mais est quand même désigné en raison du cortège de végétation qu'il contient et des hêtres qu'il pourrait potentiellement accueillir. En effet, la sylviculture actuelle n'a pas favorisé cette espèce, et les peuplements forestiers sont trop jeunes pour accueillir le hêtre. Pour ces habitats, le CBNBP a choisi de cartographier la potentialité de certaines végétations.

En conclusion, M. WEGNEZ explique que les habitats en déclin sont majoritairement des habitats agropastoraux, qui ont tendance à se refermer progressivement en raison de la déprise agricole. Au contraire, les habitats en augmentation de surface sont plutôt des habitats intermédiaires ou forestiers, et les habitats présents dans l'extension du périmètre du site. Le site reste un territoire préservé à l'échelle régionale, présentant des enjeux de conservation pour un certain nombre d'habitats (pelouses calcicoles, végétations des suintements, forêts de ravins et prairies). Il ajoute que le maintien des prairies est pour lui l'enjeu majeur du site Natura 2000.

M. LOOBUYCK demande pourquoi les prairies de fauche sont plus mises en avant que celles à piétinement de bovins, car pour lui, les prairies à piétinement de bovins sont plus riches écologiquement. Monsieur WEGNEZ répond que les prairies de fauche sont parmi les milieux les plus riches d'un point de vue floristique, même s'il s'agit souvent d'espèces communes, alors qu'une diminution de la richesse spécifique végétale s'observe sur les prairies pâturées. M. EPICOCO demande s'il s'observe une différence en termes d'espèces patrimoniales entre les deux types de prairies, et M. WEGNEZ lui répond que non, il n'y a pas de patrimonialité particulière sur les systèmes pâturés au niveau de la flore, sans pouvoir répondre au niveau de la faune. M. EPICOCO ajoute qu'il est possible que les prairies pâturées présentent plus d'enjeux au niveau de la faune, car le pâturage induit différentes strates de végétation, et un apport en nutriments, même si les traitements vermifuges apportent d'autres problématiques.

Mme DUMONT demande si des découvertes d'espèces inconnues ou particulièrement intéressantes ont été faites ; M. WEGNEZ répond qu'à sa connaissance, cela n'a pas été le cas, sachant que c'est un site qui était déjà bien connu.

Tous les participants remercient M. WEGNEZ pour sa présentation.

Amélie COLLIGNON précise que toutes les cartes d'habitats issues de ce travail seront disponibles dans le DOCOB, à la fois par habitat d'intérêt communautaire, et par commune pour cibler les enjeux présents sur chaque territoire.

Amélie COLLIGNON présente ensuite les objectifs de gestion du site Natura 2000. Un objectif est attribué à chaque catégorie d'enjeux (milieux aquatiques, milieux ouverts, milieux boisés et chiroptères), auxquels s'ajoutent trois enjeux génériques, s'appliquant à l'ensemble du site : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, sensibilisation et réduction des produits phytosanitaires. Elle explique que ce dernier objectif va dans le sens des nouvelles réglementations, suite à la mise en demeure de l'Etat français pour non-application des Directives Européennes d'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces naturels protégés. Les préfetures sont appelés à légiférer sur l'usage des produits phytosanitaires sur les zones Natura 2000 de leur territoire, et s'orientent vers la voie de la concertation, notamment à travers la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Monsieur Mathieu de la ROCHEFOUCAULD, membre de l'association des Amis du Vexin français, remarque que si les produits phytosanitaires accroissent les rendements et que leur arrêt mettra en difficulté les agriculteurs, ils ont sur certaines zones des impacts très forts sur l'environnement. Amélie COLLIGNON ajoute que les impacts se voient aussi sur les populations de chiroptères, qui dépendent des insectes, et qu'il y a certainement des enjeux liés à la qualité des cours d'eau.

M. de la ROCHEFOUCAULD demande si des mesures financières seront possibles pour accompagner les agriculteurs. Mme ROUX et Amélie COLLIGNON répondent que les MAEC sont des mesures financières visant à compenser financièrement les pertes liées à la mise en place de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, et que de nombreuses MAEC ont déjà été engagées sur le site Natura 2000. Mme ROUX ajoute que l'ancien Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) touche à sa fin, et que le PNRVF est en train de candidater au nouveau PAEC pour les années qui viennent.

M. EPICOCO demande à Amélie COLLIGNON si elle propose déjà des MAEC sur le site Natura 2000 ; elle répond qu'à l'heure actuelle, c'est la chargée de mission agriculture du PNRVF qui s'occupe de toutes les MAEC engagées sur le territoire du PNRVF, mais qu'avec la nouvelle programmation du PAEC, il est possible qu'elle récupère l'animation des MAEC situées dans le périmètre des sites Natura 2000. Elle ajoute que les MAEC pourraient également servir à la restauration des milieux pour les Agrions de Mercure, car de nombreux fossés favorables sont situés dans des parcelles déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC).

Amélie COLLIGNON présente ensuite les contrats mobilisables grâce au nouveau DOCOB. Elle explique que les informations données dans les fiches action sont données à titre indicatif, et qu'un diagnostic écologique est toujours réalisé en amont de l'élaboration d'un contrat pour adapter les mesures de gestion à la réalité du terrain.

M. LOOBUYCK remarque qu'il y a des actions pour créer ou restaurer un milieu, mais qu'il n'est pas prévu dans la fiche de mesures d'entretien ou de maintien du milieu créé. Amélie COLLIGNON répond qu'il est possible de combiner plusieurs actions pour un contrat, pour assurer la restauration puis les entretiens. Mme ROUX précise que chaque situation est étudiée au cas par cas pour proposer des actions les plus pertinentes possibles.

Amélie COLLIGNON indique que la Charte Natura 2000 du site n'a pas été modifiée par rapport au DOCOB précédent. Elle explique que l'un des avantages principaux octroyé par la charte est l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB), qui revient normalement aux communes. Hors, l'Etat a fortement diminué les financements versés aux communes en compensation des chartes Natura 2000. Certains animateurs ont donc décidé de ne plus proposer de charte, ou de ne la proposer que si le signataire accepte de ne pas être exonéré, pour ne pas léser les communes. Elle n'a pour sa part pas eu le temps de travailler à la signature de nouvelles

chartes, à part la charte sportive de la Vallée de l'Epte, commune aux deux sites Natura 2000 de l'Epte (Ile-de-France et Eure), et qui engage les associations à respecter un certain nombre de principes de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

M. LOOBUYCK demande si une charte a pu être signée avec Rando'Epte, société de canoë basée sur l'Epte, alors que l'autre loueur présent sur le territoire, Cano'Epte, s'est déjà engagé dans le dispositif. Il déplore la forte augmentation de leur activité au cours de la saison passée. Amélie COLLIGNON explique avoir eu l'occasion de rencontrer les responsables au début de l'été à l'occasion d'une sortie terrain improvisée avec Madame Gaëll COSTAQUEC, animatrice du site Natura 2000 du site « Vallée de l'Epte », et Mme PENNEC. La charte et ses intérêt pour l'intégration de l'activité dans le territoire leur a été présentée, mais sans résultat jusqu'ici car ils jugent déjà respecter tous ses engagements et craignent que la signer restreindra le développement de leur activité, malgré les explications des animatrices sur le fait qu'une charte est établie en concertation avec le signataire et peut être modifiée. Elle précise qu'ils étaient invités au COPIL mais n'ont pas pu se libérer en raison d'une invitation transmise trop tardivement, et espère pouvoir à nouveau échanger avec eux bientôt sur le sujet.

Mme COSTAQUEC ajoute qu'elle est en contact avec Rando'Epte, notamment dans le cadre de la mise en conformité de leurs installations du point de vue de Natura 2000 et de la réglementation liée aux sites classés.

Amélie COLLIGNON explique qu'en cas d'échec de la concertation et d'augmentation trop forte de l'activité, qui pourra avoir des impacts sur les enjeux naturels, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pourra être envisagé pour fixer les limites de la pratique sur la rivière Epte et ses berges. Mme ROUX ajoute que c'est a priori le seul moyen coercitif existant à l'heure actuelle pour réguler cette activité.

Monsieur Julien PEYNET, interlocuteur technique pour le Val d'Oise à la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France (FICIF) remarque que cet outil affecterait toutes les activités s'exerçant sur le site, pour une seule activité impactante. Mme ROUX et Amélie COLLIGNON répondent qu'un APPB contient un règlement établi au cas par cas, et qu'il faudra si nécessaire passer en revue tous les usages pour permettre de les maintenir dans le respect des objectifs de conservation du site. Amélie COLLIGNON ajoute que cet outil n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour, mais sera envisagé si la conciliation échoue.

Monsieur Christian LE PROVOST, vice-président de Seine Normandie Agglomération et président du COPIL du site Natura 2000 « Vallée de l'Epte », remarque que des solutions coercitives peuvent parfois être plus impactantes qu'un accord passé en concertation, car les usagers seront tentés de traverser n'importe où en dépit des règles établies. Mme ROUX est d'accord, et affirme que ce n'est pas l'objectif premier, mais elle rappelle que plusieurs années de négociation se sont déjà écoulées sans résultat, avec des réunions de part et d'autres de l'Epte, avec les maires, les services instructeurs et les associations sportives. M. LE PROVOST admet que le dialogue semble difficile, notamment en raison de la confrontation des aspects économiques et écologiques, et espère que la concertation pourra aboutir.

M. LOOBUYCK indique que l'objectif de tous les usagers du territoire n'est pas l'interdiction de l'activité, mais sa modération pour une bonne cohabitation avec les riverains ; Madame Frédérique CAMBOURIEUX, maire d'Amenecourt, abonde dans ce sens en signalant des comportements de débarquements sauvages et de dégradations dans des jardins privés. Si elle admet que cela relève de la responsabilité individuelle, elle suggère que les sociétés de canoë fassent signer à tous leurs clients une charte de bonne conduite et associent à chaque bateau un numéro pour retrouver les personnes impliquées dans des infractions. Mme COSTAQUEC explique que les sociétés sont en train de travailler sur cette problématique, et se sont dotés d'embarcations floquées.

Mme COSTAQUEC ajoute qu'elle a refait la demande auprès de l'office de tourisme de Seine Normandie Agglomération d'une demande d'évaluation de l'impact environnemental des canoës sur la rivière, l'étude existante ne prenant en compte que l'aspect touristique. Elle espère que ces données permettront de fournir un état des lieux de l'état de conservation de l'Epte sur lequel se baser pour la gestion des activités sur la rivière.

M. de la ROCHEFOUCAULD demande s'il y a des contraintes réglementaires pour la navigation sur un cours d'eau classé en Natura 2000. Mmes ROUX et COSTAOUEC et Amélie COLLIGNON répondent que non, n'importe qui peut avoir accès à l'eau, même dans le cadre d'une activité ; seules les manifestations sportives impliquant un certain nombre de participants sont concernées par une Evaluation des Incidences Natura 2000.

Amélie COLLIGNON revient à la présentation du DOCOB en présentant les indicateurs envisagés pour suivre la mise en œuvre des actions du DOCOB et évaluer régulièrement l'état écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Elle précise que certains suivis, comme celui des chauves-souris, sont déjà en cours depuis de nombreuses années, alors que pour d'autres, une mise en place sera nécessaire, éventuellement en partenariat avec des prestataires extérieurs.

Amélie COLLIGNON conclut cette présentation synthétique du DOCOB en rappelant que le document complet sera transmis pour relecture aux membres du COPIL, et que des retours seront possibles.

Perspectives d'animation pour 2023

Amélie COLLIGNON évoque deux contrats en projet pour 2023, précisant qu'il s'agit de projets initiés par les anciennes chargées de mission Natura 2000 du PNRVF :

- Restauration et entretien d'une pelouse calcicole sur le coteau de Roconval à Amenucourt ; les nombreuses parcelles cadastrales présentes risquent de rendre difficile l'identification et la signature de conventions de gestion avec les propriétaires. Mme CAMBOURIEUX signale qu'Amélie COLLIGNON pourra solliciter la mairie pour récupérer le contact des propriétaires, car il est nécessaire d'intervenir pour préserver cette pelouse.
- Entretien d'une zone humide communale à Omerville
- Eventuels contrats d'entretien de fossés pour favoriser les habitats de l'Agrion de Mercure

Les suivis naturalistes vont se poursuivre, avec les suivis bisannuels des chauves-souris, les suivis d'Ecrevisses à Pattes Blanches menés par l'OFB et les suivis ponctuels des espèces d'intérêt communautaire du site. Le PNRVF envisage de proposer un stage centré sur l'identification des territoires de chasse des chauves-souris sur l'ensemble du Vexin. Ce travail permettra d'éventuellement inclure ces zones dans les sites Natura 2000, notamment dans le cadre de la Stratégie Aires Protégées (SAP).

M. EPICOCO signale que l'Union Européenne réclame à la France plus de données tourterelles des bois en raison des nombreuses menaces qui pèsent sur cette espèce. Le Ministère de l'Ecologie ayant sollicité les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, et DRIEAT en Ile-de-France) pour récupérer des données sur les sites Natura 2000, il essaye d'ajouter les données connues aux Formulaires Standards de Données (FSD) des sites, et est preneur si d'autres données peuvent lui être remontées. Mme DUMONT remarque qu'il ne s'agit pas d'une espèce Annexe I ; M. EPICOCO répond qu'elle est en effet dans une autre annexe (annexe II/2). M. de la ROCHEFOUCAULD demande si l'espèce est présente sur les sites Natura 2000 du Vexin ; Amélie COLLIGNON répond que quelques couples sont connus sur la Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine, mais qu'elle ne dispose pas d'informations sur les autres sites.

Amélie COLLIGNON poursuit en présentant les actions prévues au niveau sensibilisation (lettre Natura 2000, site internet Natura 2000, communication sur les réseaux sociaux du Parc). Elle souhaiterait que le site internet Natura 2000 puisse être directement relayé sur les sites des communes, afin de signaler aux habitants leur appartenance au réseau et leur permettre d'accéder aux informations correspondantes.

Amélie COLLIGNON propose aux membres du COPIL d'organiser une réunion inter-COPIL sur le terrain, afin de présenter des actions concrètes menées dans le cadre de Natura 2000. Elle invite les membres du COPIL à lui faire remonter des propositions de sites à visiter ou de thématiques à aborder. Elle peut également proposer des animations grand public aux communes du site, éventuellement en partenariat avec des associations naturalistes, pour améliorer la connaissance du réseau et sensibiliser à la préservation de la biodiversité.

Amélie COLLIGNON ajoute qu'elle continuera les formations, rencontres et congrès pour échanger avec les acteurs du réseau et obtenir des retours d'expérience. Les réunions de coordination inter-sites vont également se poursuivre avec le site « Vallée de l'Epte » ; les animatrices des deux sites souhaiteraient pouvoir organiser des réunions avec les maires afin de familiariser ceux qui ne le seraient pas avec le réseau, et réfléchir ensemble aux problématiques de la vallée. Mme COSTAOUËC et Amélie COLLIGNON appellent les maires à leur faire remonter toute thématique ou question qu'ils souhaiteraient voir aborder au cours de ces réunions.

Temps d'échange général

Monsieur François GUERIN, adjoint à la commune de Limetz-Villez interroge Amélie COLLIGNON sur la possibilité de développer des projets de fermes agro-photovoltaïques (panneaux sur des parcelles agricoles avec autour du pâturage ou des vergers) sur le site Natura 2000. Mme ROUX répond que cela pourrait être envisagé s'il s'agit de parcelles où aucun Habitat d'Intérêt Communautaire n'a été identifié. Amélie COLLIGNON signale que dans tous les cas, une Evaluation des Incidences Natura 2000 sera nécessaire, voire une Etude d'Impact. M. GUERIN explique que dans l'optique de l'arrêt des produits phytosanitaires, certains exploitants pourraient vouloir se tourner vers ce genre d'alternatives. Madame Coralie VERDIER, chargée d'études Natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT78) répond qu'il n'y a pas d'opposition de principe, mais que chaque projet sera étudié au cas par cas. Mmes VERDIER et PENNEC et MM. REMY-FERNANDES et EPICOCO soulignent que d'autres réglementations que Natura 2000 rentrent en ligne de compte, notamment les sites classés et inscrits au titre du paysage et les périmètres de protection des Monuments Historiques, même lorsqu'il s'agit de projets d'Energies Renouvelables.

M. LE PROVOST remercie l'organisation pour son invitation, et se félicite de voir les relations entre les deux côtés de la vallée ainsi formalisées.

Sans question supplémentaire, M. REMY-FERNANDES remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur venue et leur participation, et clôt la séance à 16h50.



Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

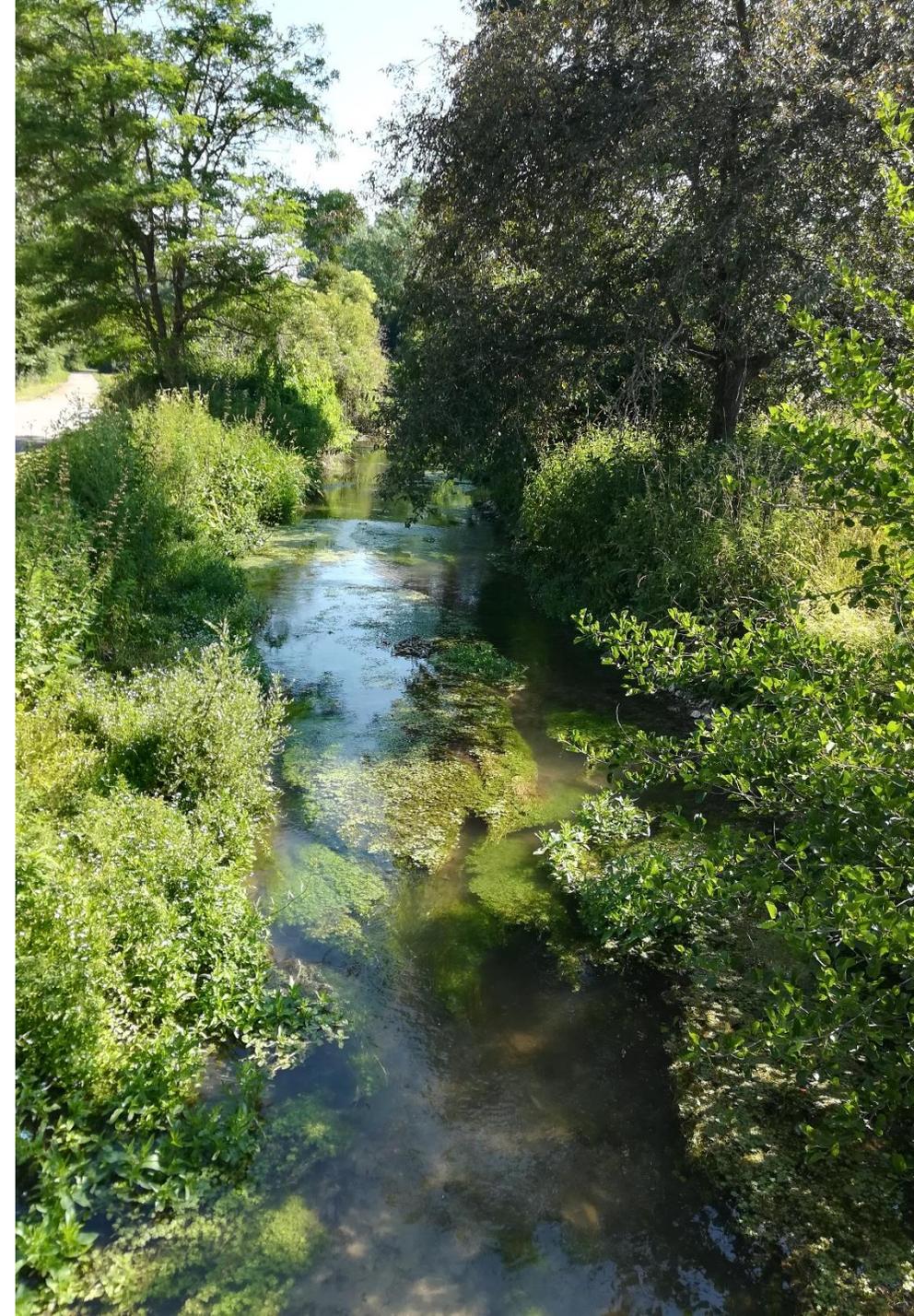
FR1102014

Comité de pilotage Natura 2000
Vendredi 23 septembre 2022



Ordre du jour

- Election du Président de COPIL et de la structure animatrice
- Présentation du dispositif Natura 2000 et du site
- Bilan de l'animation 2021-2022
- Révision du DOCOB
- Perspectives d'animation 2023
- Temps d'échange



**Election du(de la) Président(e) de COPIL et
de la structure animatrice**

Présentation du dispositif Natura 2000 et du site des Coteaux et Boucles de la Seine

Un réseau européen

- Dispositif européen ayant pour objectif le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire dans un **état de conservation favorable**
- Basé sur deux directives:
 - **Directive « Oiseaux »** (1979) → Zones de Protection Spéciale (ZPS)
 - **Directive « Habitats-Faune-Flore »** (1992) → Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



NATURA 2000 - EUROPEAN UNION
Orange: Birds Directive sites (SPA)
Blue: Habitats Directive sites (pSCI, SCI, SAC)
Green: Sites - or parts of sites - belonging to both Directives

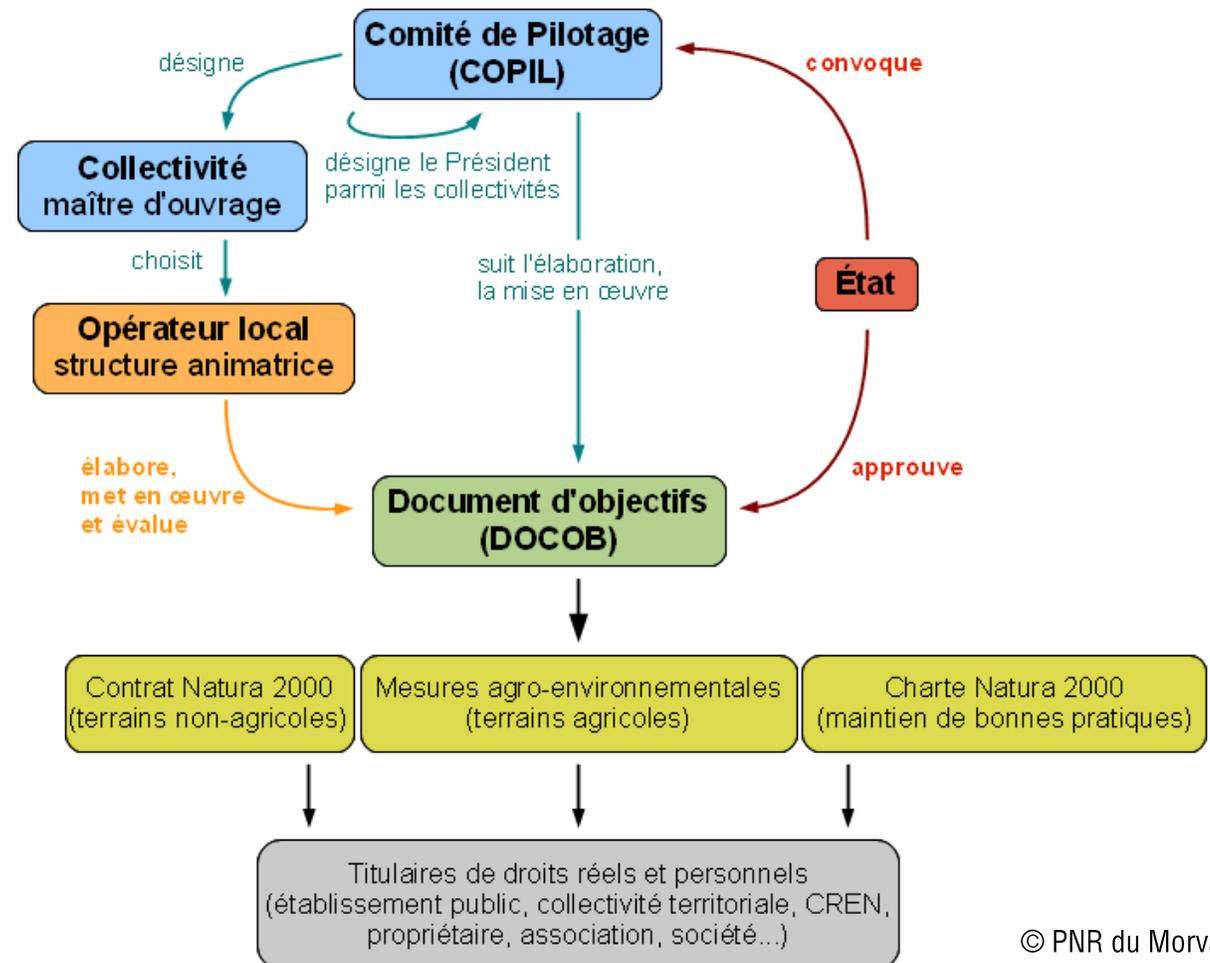
European Environment Agency



Source: Natura 2000 - DG ENV, compiled from data from the Member States. Natura 2000 sites are shown in orange, blue and green. The map is for information only and does not constitute a legal act. It is not intended to be used for legal purposes. It is not intended to be used for legal purposes. It is not intended to be used for legal purposes.

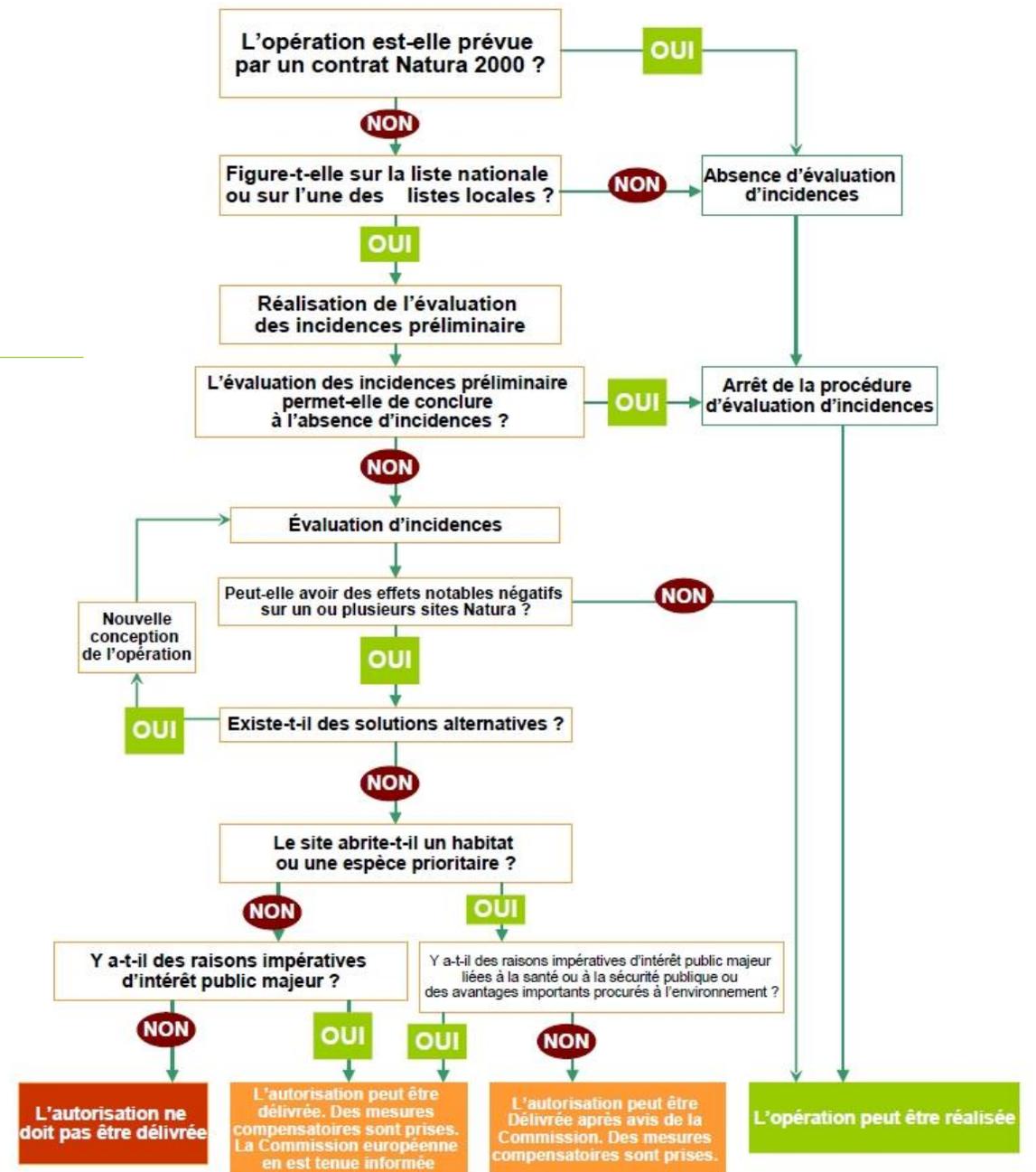
Natura 2000 en France

- Concertation :
 - Comité de Pilotage
 - Contrats basés sur le volontariat
- Seul point réglementaire: l'Évaluation des Incidences Natura 2000 (EIN2000)

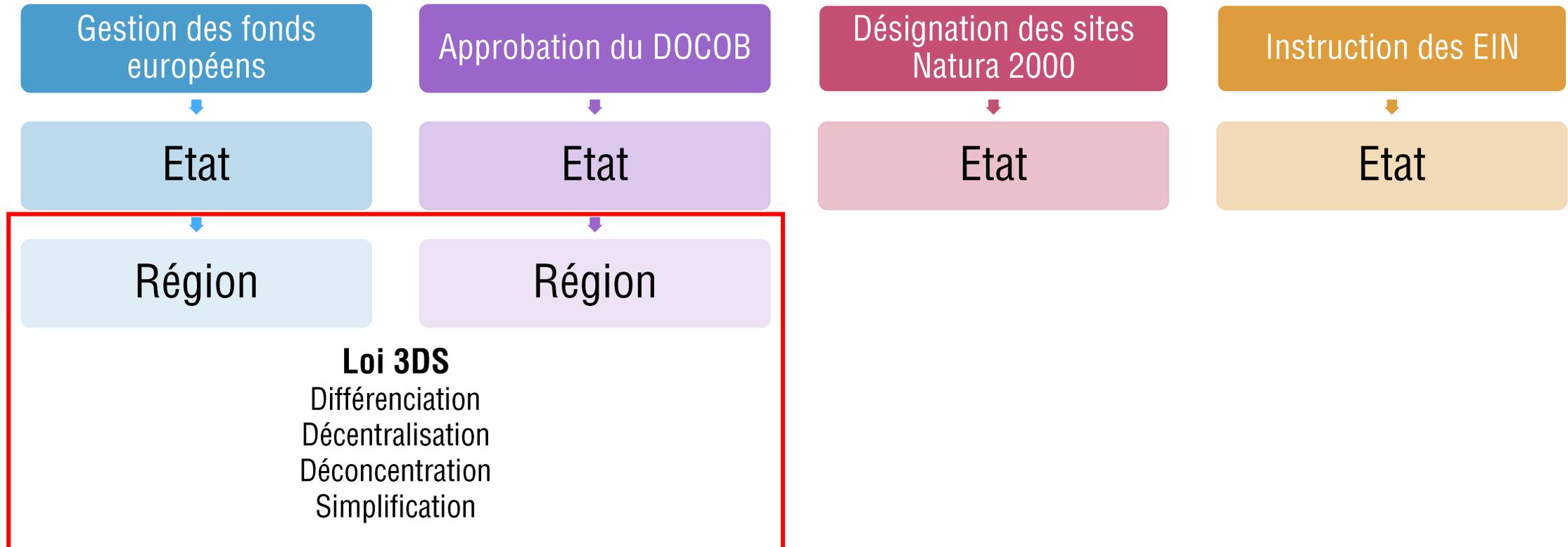


L'Evaluation des Incidences Natura 2000

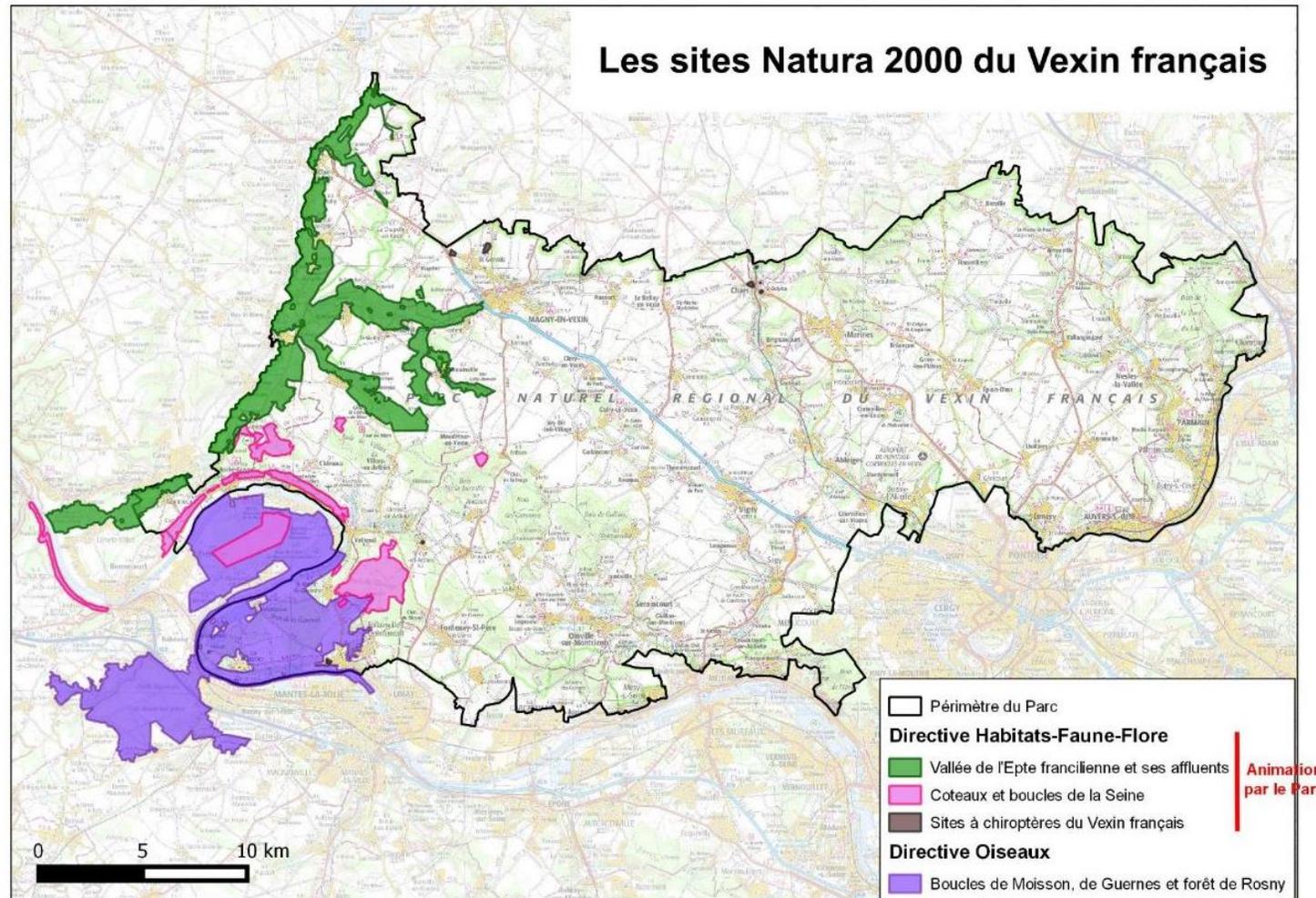
- Tout projet réalisé sur ou à proximité des sites peut être concerné
- « Clause-filet » → soumet à EIN des projets non-concernés par les listes en cas d'atteintes potentielles
- Dans tous les cas : **contacter l'animateur en amont !**



Des changements en 2023

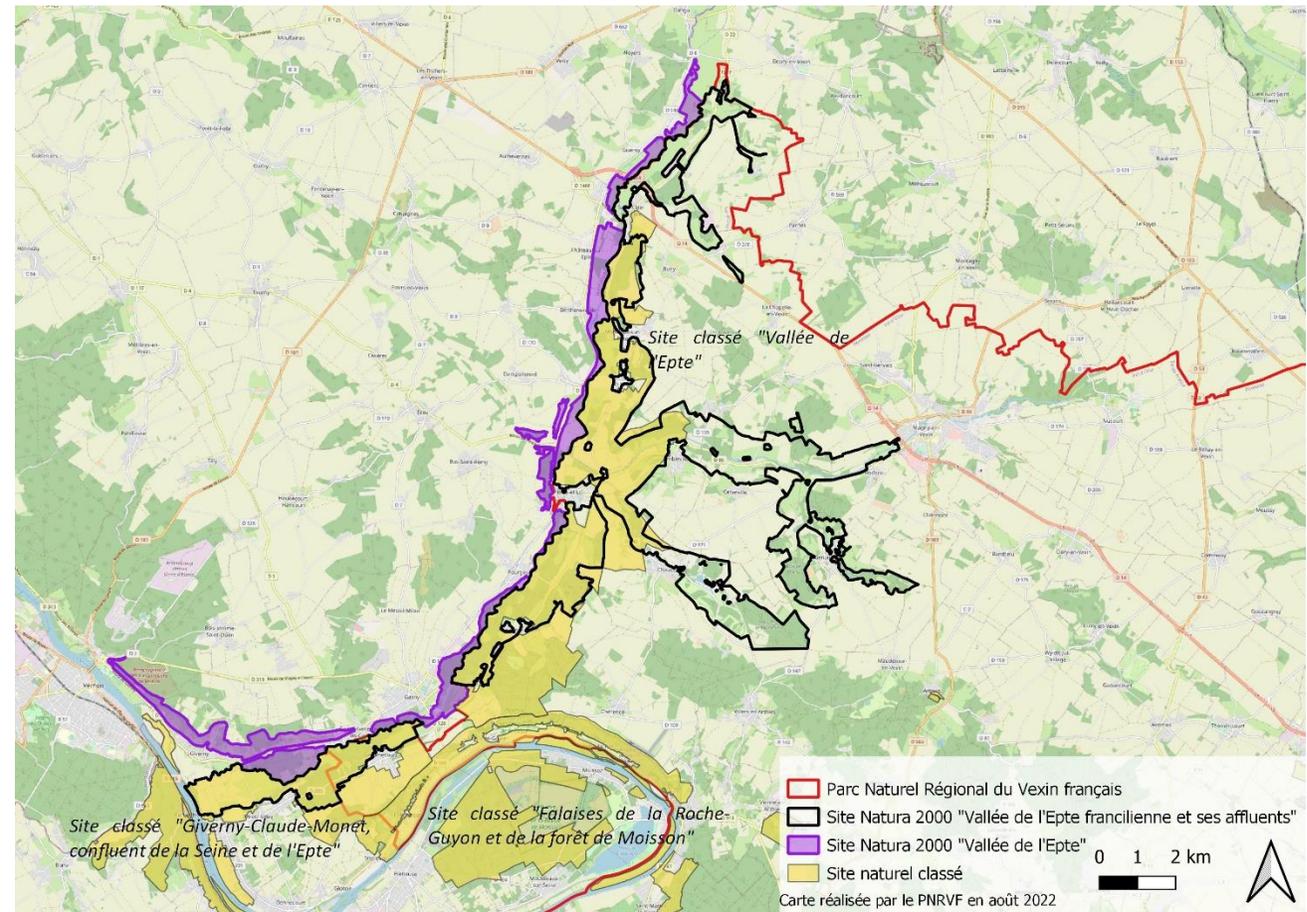


Natura 2000 dans le Vexin



Le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

- Frontière naturelle entre l'Ile-de-France et la Normandie
- 3 715.09 hectares sur 14 communes (78 et 95)
- ZSC (côté Eure) et site classé
- Nouveau périmètre fixé par arrêté le 09 mai 2022



Le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

18 Habitats d'Intérêt Communautaire

3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses

3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique

3150 – Lacs eutrophes naturels

3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard

3270 – Rivières avec berges vaseuses

5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyssum-Sedion albi*

6120* - Pelouses calcaires de sables xériques

6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires [sites d'orchidées remarquables]

6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux

6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude

7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins

7230 - Tourbières basses alcalines

8160* - Eboulis médio-européens calcaires

9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins

91E0* - Forêts alluviales à Aulnes et Frênes

Le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

11 Espèces d'Intérêt Communautaire

1044 – Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

1078 - Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

1092 – Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

1095 – Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

1096 – Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

1303 - Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

1304 - Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

1321 – Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

1323 - Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

1324 - Grand murin (*Myotis myotis*)

5315 – Chabot (*Cottus perifretum*)

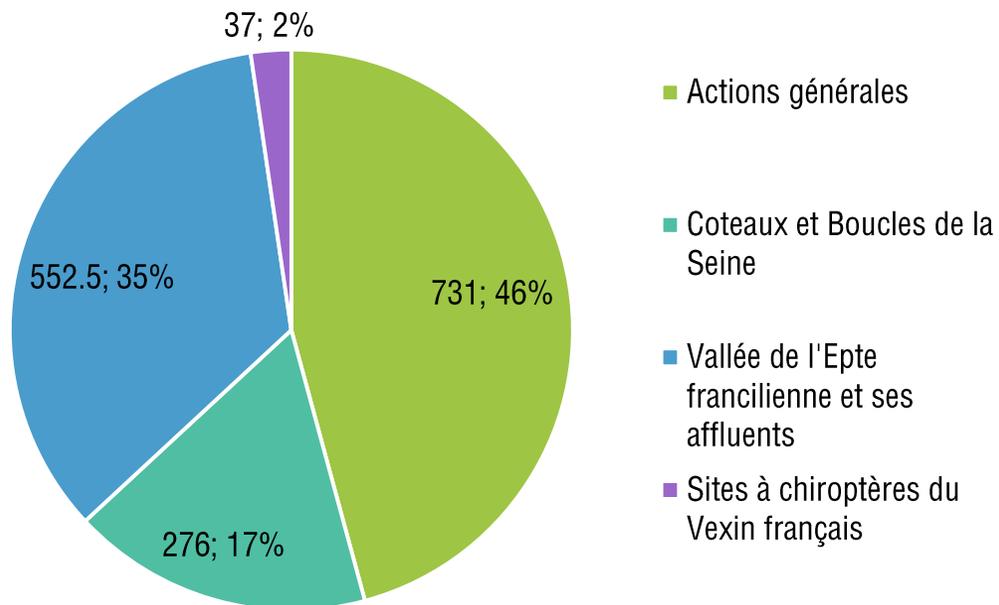


Bilan de l'animation en 2021 et 2022

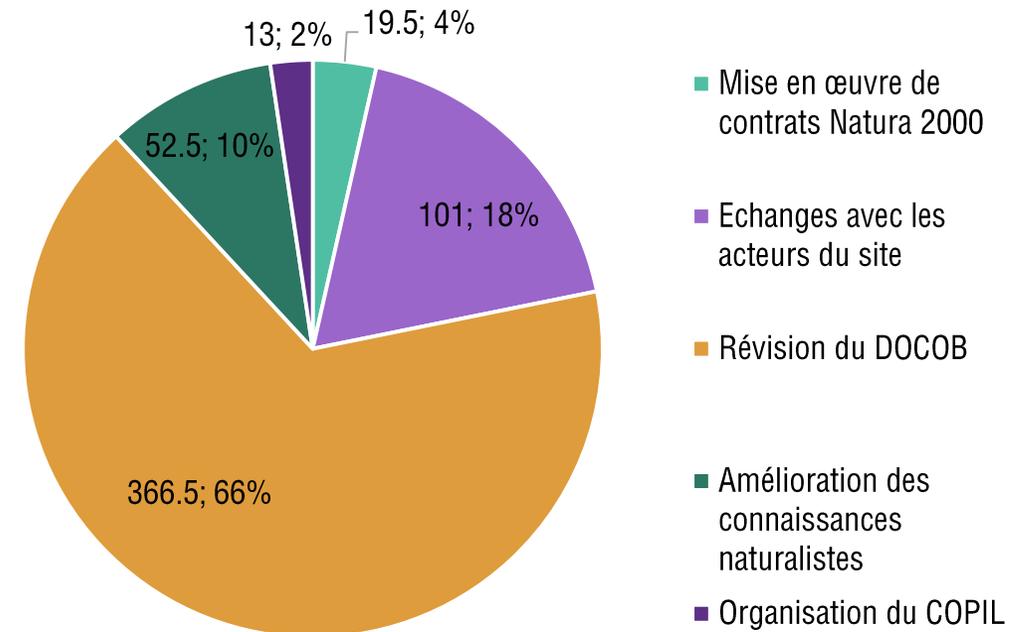
1. Temps d'activité
2. Contrats Natura 2000
3. Evaluations des Incidences
4. Suivis Naturalistes
5. Sensibilisation, communication et réseau

Temps d'activité

Temps consacré à chaque site Natura 2000 depuis octobre 2021



Temps consacré à chaque poste d'activité du site depuis octobre 2021



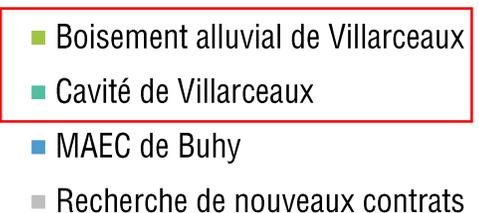
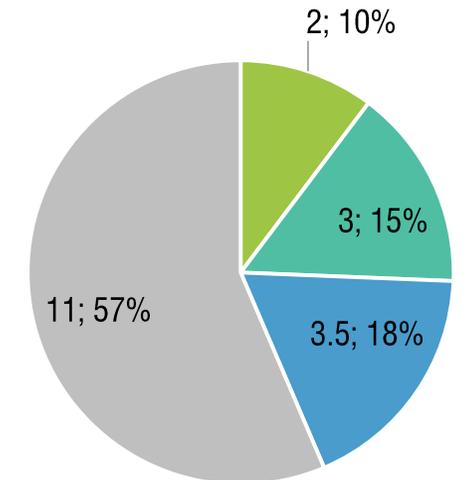
Actions générales = organisation des comptages hivernaux des chauves-souris, organisation du poste, congrès, communication, échange avec les services instructeurs

Contrats Natura 2000

2 contrats Natura 2000 en cours :

- Bergerie de Villarceaux:
 - Restauration de boisements alluviaux sur les communes de Genainville et Chaussy (95)
 - Fermeture d'un fontis de la carrière de Villarceaux (95)
- + accompagnement de la MAEC du coteau de Buhy

Temps consacré au suivi des contrats Natura 2000



Restauration de boisements alluviaux à Genainville et Chaussy

- Actions de débardage par traction animale réalisées en 2018 à proximité de cours d'eau à Ecrevisses à pattes blanches
- Actions complémentaires prévues en 2020 et 2022 mais finalement pas réalisées car repousse peu importante des peupliers



Fermeture d'un fontis de cavité

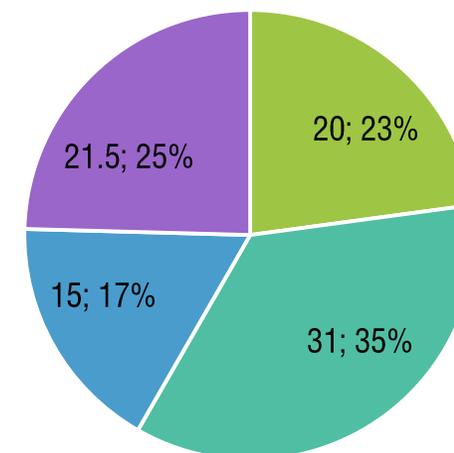
- Fermeture d'un fontis au dessus de la carrière de Villarceaux (Chaussy) pour empêcher les intrusions
- Travaux réalisés en juillet 2021 par l'entreprise SARL Champion



Suivis naturalistes

- Suivi des populations d'Ecrevisses à Pattes Blanches à Chaussy (OFB) → 456 adultes et 107 juvéniles
- Prospection loutres en canoë sur l'Epte
- Suivi des chiroptères en hibernation et des colonies de reproduction
- Suivis piscicoles (FDPPMA)
- Suivi de l'Agrion de Mercure (OPIE)

Temps consacré à l'amélioration des connaissances scientifiques



- Organisation des comptages de chiroptères*
- Suivi des chiroptères
- Bilan des suivis chiroptères*
- Autres suivis ponctuels

*Temps estimé à partir des données des trois sites

Comptages hivernaux



Sites	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Carrière Langloise-Auboin(GEN)						30
Carrière Paysant Auboin (GEN)		19	14	17	11	12
Chemin de Bray (AMB)	19	24	14	19	31	26
Grande carrière de Villarceaux	168	204	216	232	286	311
<i>Total général</i>	<i>187</i>	<i>247</i>	<i>244</i>	<i>268</i>	<i>328</i>	<i>379</i>

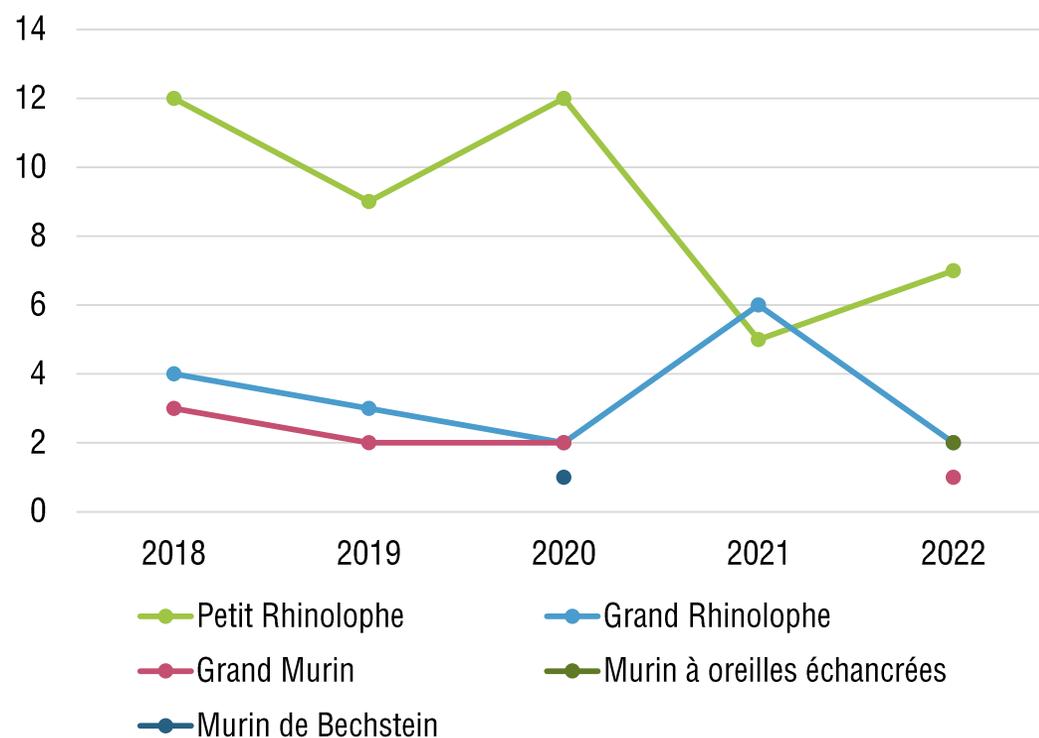
Espèces d'Intérêt	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Grand Murin	8	13	6	14	11	10
Grand Rhinolophe	46	41	53	57	70	83
Murin à oreilles échancrées	57	69	63	77	117	148
Murin de Bechstein				1		1
Petit Rhinolophe	76	124	122	119	130	137
<i>Total général</i>	<i>187</i>	<i>247</i>	<i>244</i>	<i>268</i>	<i>328</i>	<i>379</i>



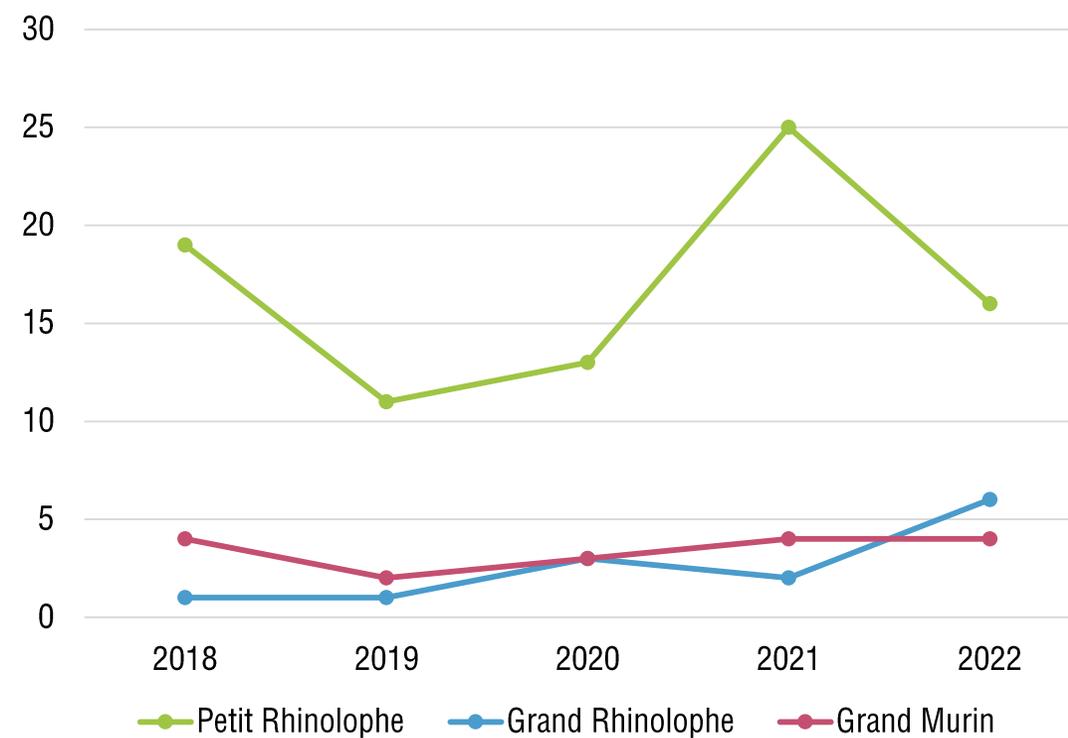
Comptages hivernaux



Carrière Paysant Auboin (GEN)



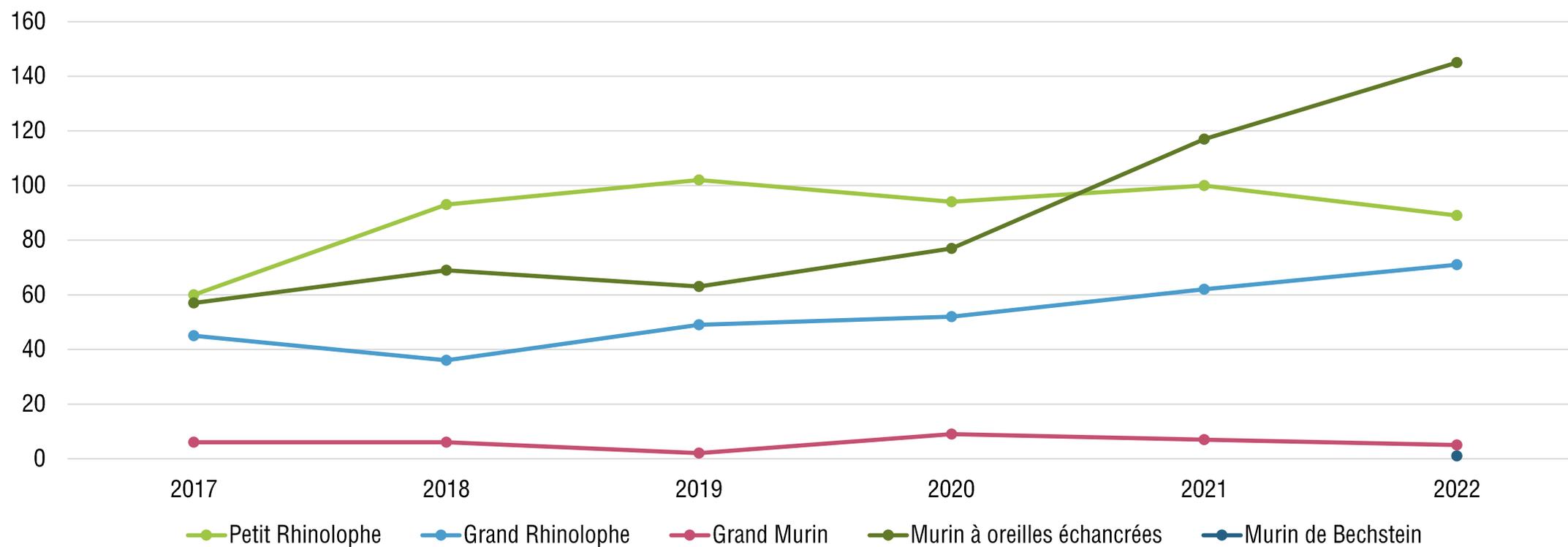
Chemin de Bray (AMB)



Comptages hivernaux



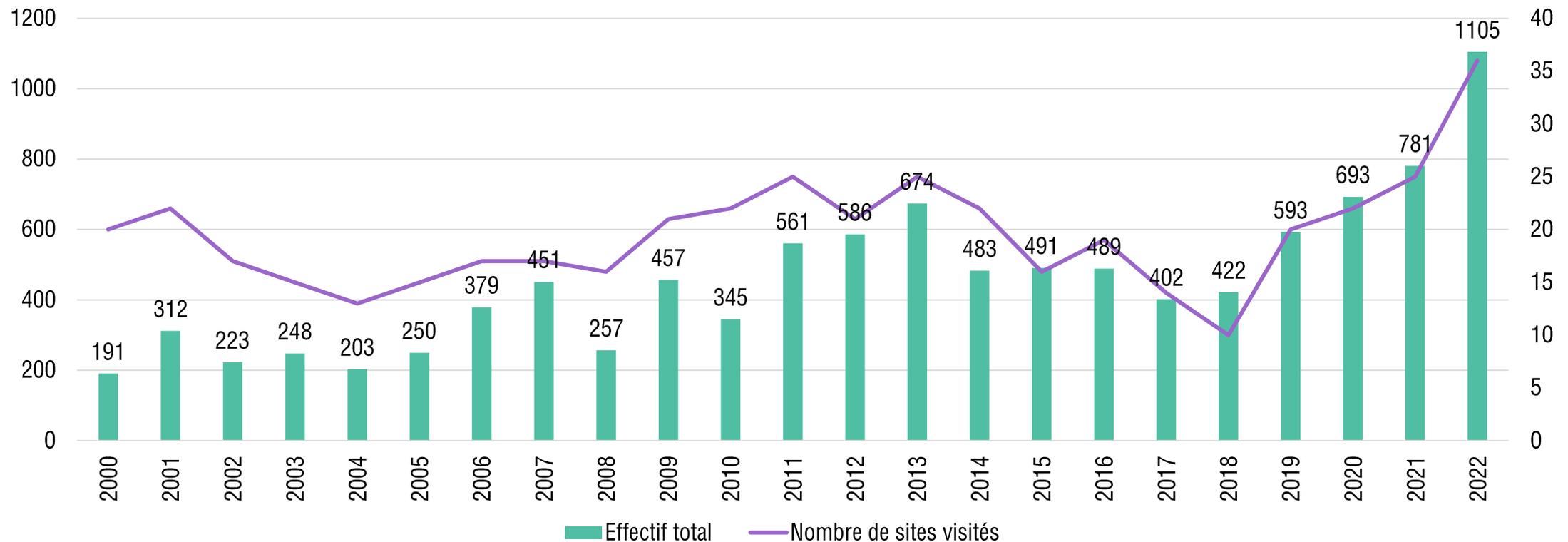
Grande carrière de Villarceaux (CHA)



Comptages hivernaux



Evolution des effectifs de chauves-souris (toutes espèces confondues) en hibernation dans les principales cavités du Vexin depuis 2000



Comptages estivaux



	Site	2019	2020	2021	2022
Château d'Ambleville	<i>Grand Rhinolophe</i>	50	60	20	
	<i>Sérotine commune</i>			70	
Maison d'Amenucourt	<i>Grand Rhinolophe</i>		120	135	
	<i>Murin à oreilles échanquées</i>		50	60	

- *Résultat 2022 en attente*





Suivis piscicoles

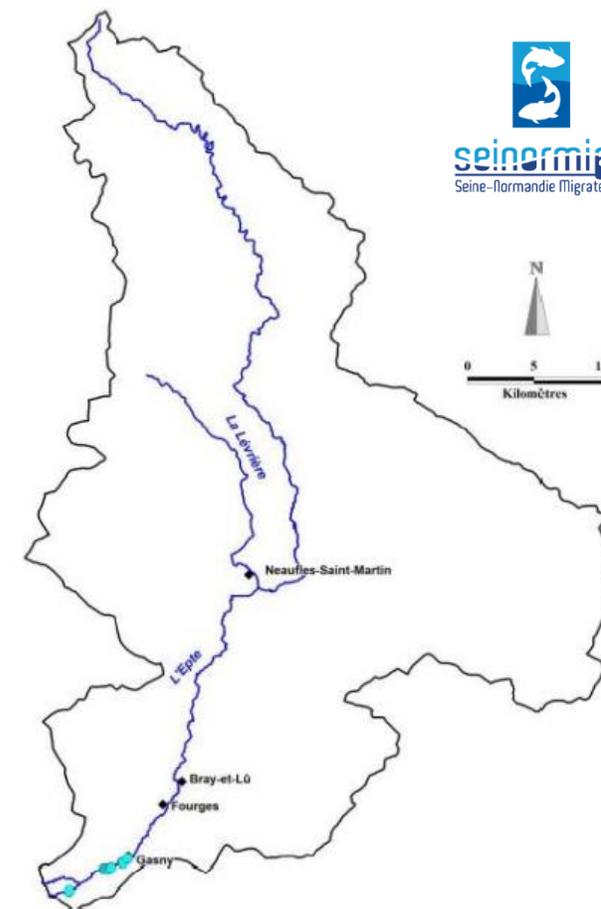
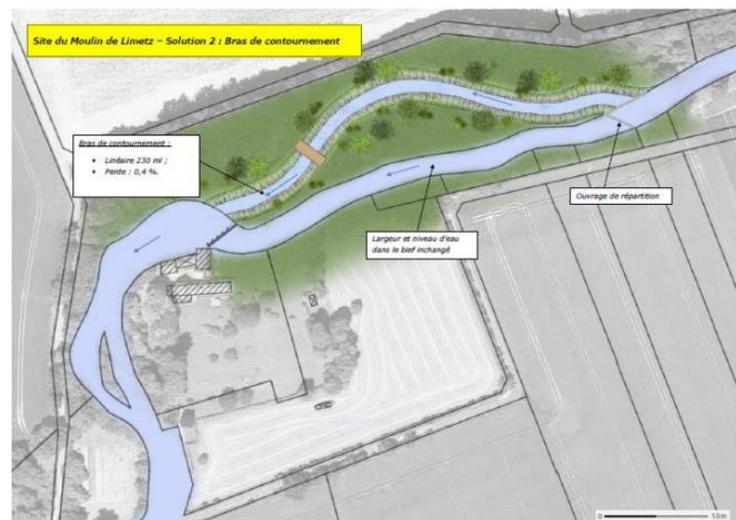
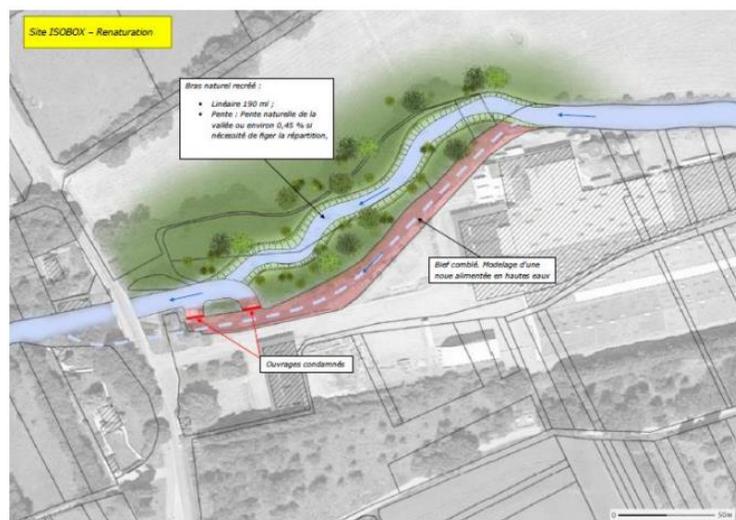
- Pêches électriques réalisées par les FDPPMA (27 et 95) en septembre 2021
- Découverte de 6 nouvelles espèces
- Aucune lamproie capturée → très faible population

ANG	Anguille
CHA	Chabot
LOF	Loche franche
LPX	Lamproies sp
TRF	Truite de rivière
BRO	Brochet
CHE	Chevaine
GOU	Goujon
PER	Perche
PFL	Ecrevisse signal de Californie

Cours d'eau	Contexte	Espèces salmonicoles						Espèces cyprinicoles/mixtes				EEE	
		Station	ANG	CHA	LOF	LPX	TRF	BRO	CHE	GOU	PER	PFL	
Cliquet	Salmonicole	CL1		8									
Cudron		CU1		153			3						
		CU5		1									
		CU7		17	15								
		CU9		118	1				6				
		FL1		1									
Epte	Mixte	E1	6	76	1					3			
		E2	1	34	1		1		1	1	1		
		E3	1	26	1				9	1			
		E4		6	9		1		1				
NC	Salmonicole	ME1		38									
		SG1										14	
		CH3											
Ru de Chaussy	Salmonicole	P1	2		4		1	1			1		
		P5	3										
		GE1		49									
Ru de Genainvillier	Salmonicole	GE6		1						1			
Ru Préfontaine		PR1		7									
Ru Toussaint	Salmonicole	To1		27									
Total				13	562	32	0	6	1	17	6	2	14

Suivis piscicoles

- Absence de chabot sur les cours d'eau ayant été fortement modifiés ; principaux facteurs limitants = envasement et limons
- Aucune lamproie échantillonnée → confirme les tendances historiques d'une très faible population ; principaux facteurs limitants = ouvrages hydrauliques (projets d'effacement de certains ouvrages à l'étude)

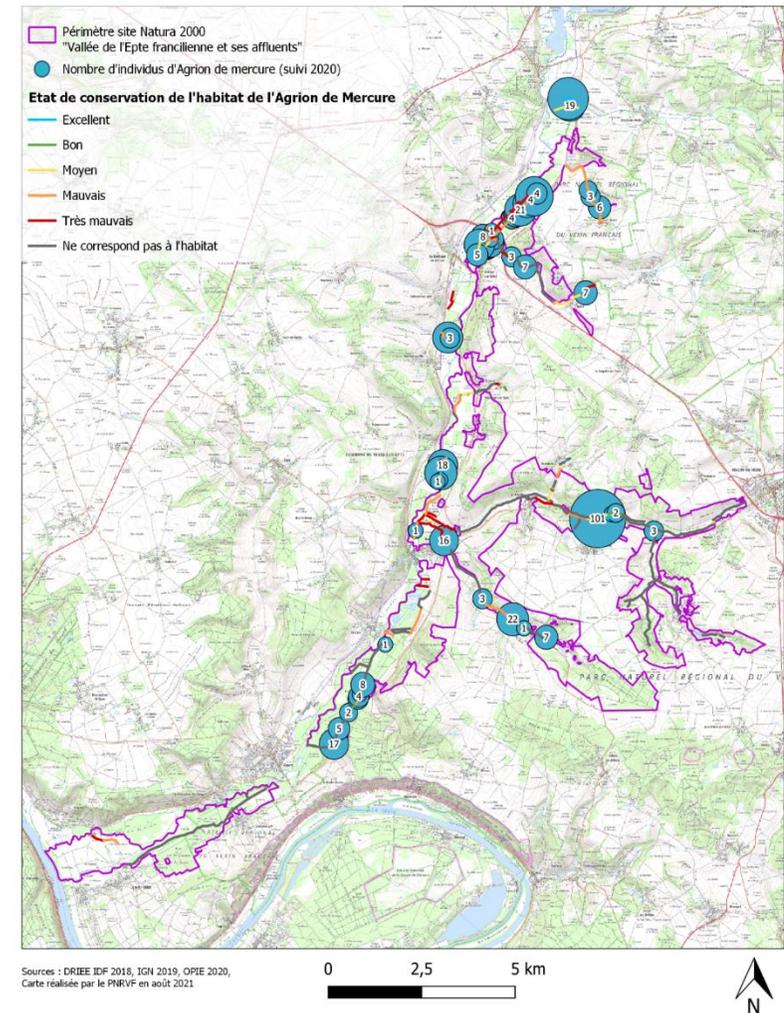


Etude Seine Normandie Migrateurs, 2016



Suivi de l'Agrion de Mercure

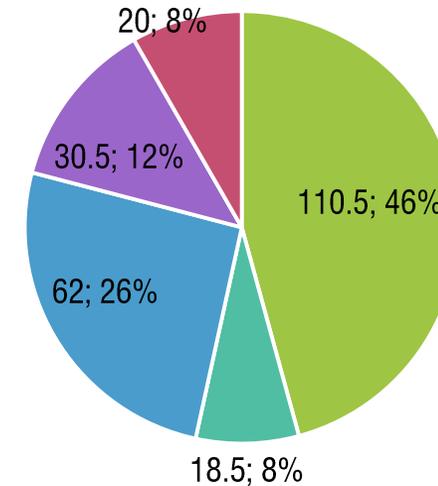
Présentation de l'OPIE



Sensibilisation, communication et réseau

- Publication d'une lettre Natura 2000
- Actualisation du site internet Natura 2000
- Pas d'animation de terrain
- Participation à des congrès, rencontres et journées de formation
- Réunions de gestion commune de la Vallée de l'Epte

Temps consacré à la sensibilisation, la communication et le réseau



- Communication générale
- Edition de la lettre Natura 2000
- Formation
- Congrès et journées d'échange
- Gestion commune Vallée de l'Epte

Site internet Natura 2000

- Site internet standardisé
- Actualisé en 2022 pour contenir l'ensemble des informations nécessaires à la connaissance du réseau et des sites
- Régulièrement alimenté avec des actualités et informations



<http://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

Rencontres, formations et congrès

- Congrès national des élus Natura 2000 (novembre 2021)
- Formation prise de poste Natura 2000 (décembre 2021, OFB)
- Formation amphibiens d'Ile-de-France (mars 2022, ARB IdF)
- Rencontre des gestionnaires d'Ile-de-France (juin 2022, ARB IdF)
- Inventaires éclairs (juin 2022, ARB IdF)

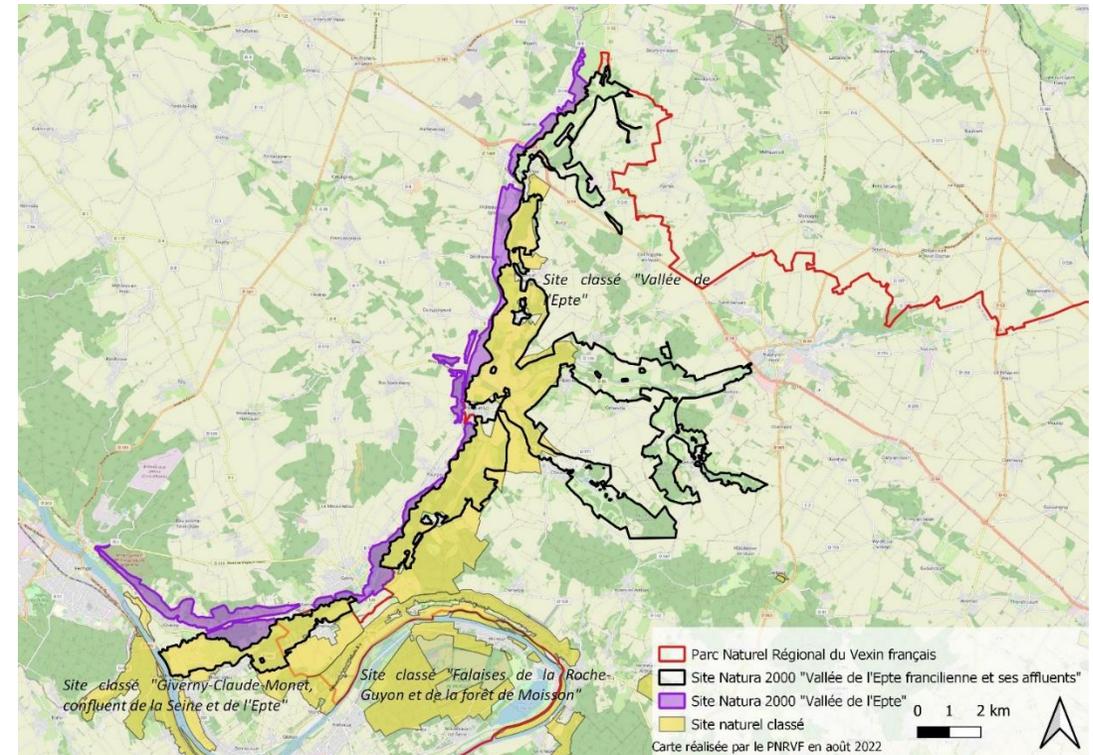


© ARB IDF



Coordination inter-sites sur la Vallée de l'Epte

- Une réunion organisée en janvier 2022
- Rencontres informelles sur le terrain et contacts téléphoniques réguliers
- Objectifs:
 - Maintenir une gestion cohérente sur l'ensemble de la vallée
 - Proposer des solutions globales pour les problématiques communes
- Perspectives: réunions annuelles et/ou ateliers sur le terrain



Révision du DOCOB

Fiches de présentation des enjeux

9130 – Hêtrales de l'*Asperulo-Fagetum*
 Eunis : 61.63 / 61.6321 / 61.6322
 Corine Biotope : 41.13 / 41.1321 / 41.1322



Habitats élémentaires associés du site

- 9130-2 Hêtrales-chênales à Lauréoles ou Lailche glauque
- 9130-3 Hêtrales-chênales à Jacinthe des bois

DESCRIPTION GENERALE	LOCALISATION
L'habitat présente plusieurs faciès de végétation : un système neutrophile mésophile et un système basicline mésophile. Au sein de chaque système, la végétation est constituée de forêts hautes, généralement en futaies régulières, possédant une strate herbacée développée. Cet habitat se développe sur les plateaux et versant plus ou moins marqués, sur des sols profonds de différentes natures, bien drainés et sans déficit hydrique important. Le sol est neutre à légèrement basique, et est sec et frais.	Surface : 788.21 Ha L'habitat a été observé sur le site uniquement dans le Val d'Oise. Carte de répartition sur le site : Annexe A Carte 15
VALEUR ECOLOGIQUE ET PATRIMONIALE	ETAT DE CONSERVATION
Les systèmes neutrophiles mésophiles et les systèmes basiclines mésophiles présentent une richesse floristique importante, et participent au complexe des végétations des massifs boisés. Ils restent toutefois communs et bien représentés dans la région. Enjeux de conservation pour le site : Faible	Typicité floristique : Moyenne Intégrité de structure : Inconnu → Etat de conservation : Moyen
EVOLUTION DE L'HABITAT	MENACES PRESENTES SUR LE SITE
Les boisements étant le dernier stade de développement d'une végétation, les systèmes neutrophiles mésophiles et les systèmes basiclines mésophiles n'évoluent plus dans ce sens. Toutefois, en cas de coupes importantes ou d'événements naturels (tempêtes,...), ils peuvent revenir à un stade herbacé de trouées forestières (<i>Altophon belladonnae</i> ou <i>Epilobion angustifolium</i>).	Gestion intensive Plantation intensive de ligneux Eutrophisation du milieu
REPARTITION FRANÇAISE DES HABITATS ELEMENTAIRES	
 Le vert clair signale des endroits où l'habitat est rare ou fondamentalement dispersé.	

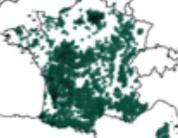
Cartographies de distribution sur le site en Annexe

1303 – Petit Rhinolophe [*Rhinolophus hipposideros*]
 Mammifère / Chiroptère / Rhinolophidae



Liste rouge			P	ZNIEFF	Etat de conservation		
Europe	France	IdF	Out	Out	EU ATL	FR ATL	Site
NT	LC	EM	Out	Out	●	●	●

Répartition sur le site : En hibernation dans les 4 sites connus



DESCRIPTION	MENACES											
<ul style="list-style-type: none"> • Taille petite, de 37 à 45 mm de long et 192 à 254 mm d'envergure (plus petit des Rhinolophes européens) • Orelles larges, de couleur gris-brun clair et se terminant en pointe • Pelage brun clair sur le dos et gris à gris-blanc sur le ventre • Patagium gris-brun-clair • Feuille nasale en fer à cheval caractéristique. En hibernation, les individus se pendent au plafond enveloppés dans leurs ailes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement des gîtes • Suppression des éléments structurants du paysage (lisières, haies, talus sous futaie) • Dégradation des gîtes en patrimoine bâti • Pesticides (perte de proie et empoisonnement) • Prédation (taouon pélerin et entraie des clochers ; potentiellement fouine, martre, renard, chat ou chien domestique) 											
ECOLOGIE												
<p>Hibernation : caves, grottes naturelles ou carrières ; température entre 4 et 11°C, hygrométrie de 80 à 100%, obscurité totale, tranquillité absolue</p> <p>Seule ou en groupe, entrecoupée de phases de réveil pour satisfaire les besoins naturels.</p> <p>Transition : sédentaire, déplacements de 5 à 10km entre gîtes d'été et hiver.</p> <p>Période estivale : combles ou caves de bâtiments, assez chauds et relativement clairs.</p> <p>Les femelles forment des colonies d'effectifs variables (de 10 à des centaines d'adultes), parfois associées à d'autres espèces (Grand rhinolophe, Grand murin,...) sans se mélanger. Elles donnent naissance à un unique jeune après une gestation de 10 à 11 semaines. Les jeunes ouvrent les yeux le 10^{ème} jour et restent avec leur mère pendant 6 à 7 semaines. Une fois adulte, la durée de vie est d'environ 10 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espèce fidèle à ses gîtes d'hivernage et de reproduction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Espèce nocturne, active du crépuscule tardif au début de l'aube, mais avec une activité décroissante tout au long de la nuit et pouvant être influencée par les conditions météorologiques. • Terrains de chasse situés entre 2 et 3 km autour du gîte. Plusieurs individus peuvent se regrouper pour chasser dans les branchages et feuillage des espaces boisés, autour d'étendues d'eau ou de cours de ferme, attrapant en vol des insectes (diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères) défectés par écholocalisation. • Présente en plaine ou en montagne, l'espèce recherche les paysages semi-ouverts où s'alternent bocages et forêts, avec des corridors boisés, comme les haies, les lisières forestières ou les prairies pâturées. Les femelles recherchent les milieux humides à proximité des gîtes de mises bas, en raison de l'abondance de proies qu'elles y trouvent. L'espèce n'apprécie pas les espaces ouverts sans végétation arbusive, et évite les plantations de résineux. <p>HIC occupés : 8210-4 ; 8210-5 ; 8310-1</p>											
SENSIBILITES DU CYCLE DE VIE												
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Hibernation												
Transit, parade et rut												
Gestation, mise-bas et élevage du jeune												
Période de sensibilité												

Cartographie des habitats

- Cartes de répartition des habitats sur le site et cartes d'habitats pour chaque commune
- **Présentation de la méthodologie et des résultats par le CBNBP**



Habitat d'Intérêt Communautaire 3110

FR 1102014 Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents



Site Natura 2000 'Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents'

Limites communales

3110 7230

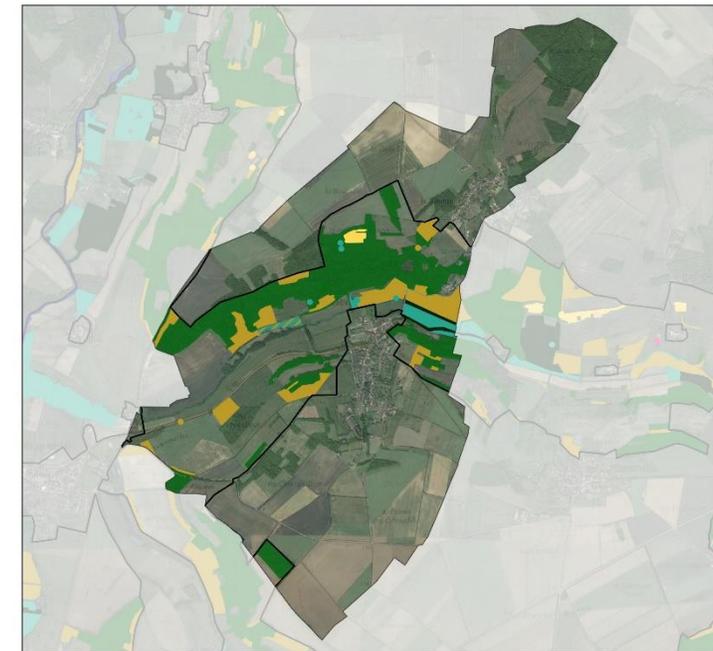
3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses

Sources : DRIEE IDF 2018, IGN 2010, CBNBP 2020, PNRVF 2017
Carte réalisée par le PNRVF en août 2022



Habitats d'Intérêt Communautaire Commune d'Ambleville

FR 1102014 Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents



Site Natura 2000 'Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents'

6210* : Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires et faciès d'emboisement

6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantiliaires et des étages montagnard à alpin

6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude

9130 : Hétraies de l'Asperulo-Fagetum

91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

6430 6510

Sources : DRIEE IDF 2018, IGN 2010, CBNBP 2020, PNRVF 2017
Carte réalisée par le PNRVF en août 2022

Enjeux

Catégorie d'enjeu	Code et nom	Vulnérabilité		Responsabilité (%)	Rôle fonctionnel	Remarques	Niveau d'enjeu
		Etat de conservation	Priorité DHFF				
Habitats aquatiques et humides et espèces inféodées	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	Défavorable / mauvais	Non	10.6 %	Moyen : habitat potentiel de la lamproie marine, dynamique des systèmes d'eau douce	CR en IdF, Déterminante ZNIEFF	Prioritaire
	3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Défavorable / inadéquat	Non	4.5 %	Fort : Phytoépuration, indicateur de bonne qualité des eaux, zone refuge pour de nombreuses espèces (frayères à poissons, écrevisses), dynamique de colonisation des plans d'eau	Déterminante ZNIEFF	Fort
	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Défavorable / inadéquat	Non	0.1%	Faible	Déterminante ZNIEFF	Secondaire
	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Défavorable / mauvais	Non	INCONNU (mal évalué)	Fort : Phytoépuration, indicateur de bonne qualité des eaux, zone refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales (habitat potentiel de l'agrion de Mercure, des lamproies et de l'écrevisse à pattes blanches)	Déterminante ZNIEFF	Fort
	3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p.	Défavorable / inadéquat	Non	38.9%	Moyen : dynamique des milieux riverains, indicateur du caractère naturel des berges	Déterminante ZNIEFF	Prioritaire
Habitats forestiers	9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Défavorable / inadéquat	Non	0.5%	Faible (végétations communes à très communes en Ile-de-France)	Déterminante ZNIEFF	Secondaire
	9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Favorable	Oui	0.2%	Faible (végétations non menacées et bien représentées dans la région)	Déterminante ZNIEFF	Secondaire
	91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	Défavorable / inadéquat	Oui	3.9%	Fort : rétention et épuration d'eau, maintien des rives, niche écologique pour la faune	Déterminante ZNIEFF	Fort
	91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia riveraines des grands fleuves	Défavorable / mauvais	Non	0.3%	Fort : rétention et épuration d'eau, maintien des rives	Déterminante ZNIEFF	Fort

Enjeux

Catégorie d'enjeu	Code et nom	Vulnérabilité		Responsabilité (%)	Rôle fonctionnel	Remarques	Niveau d'enjeu
		Etat de conservation	Priorité DHFF				
Habitats ouverts et espèces inféodées	5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Défavorable / inadéquat	Non	10.6%	Moyen : pool génétique du Genévrier et refuge des espèces associées, diversité des systèmes de pelouses calcicoles		Fort
	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	Défavorable / mauvais	Oui	12.5%	Moyen : habitat potentiel de l'écaille chinée, rôle fonctionnel important dans les systèmes coteaux calcaires	Déterminante ZNIEFF	Prioritaire
	6120* - Pelouses calcaires de sables xériques	Défavorable / mauvais	Oui	0.1%	Moyen : refuge potentiel pour des espèces végétales relictuelles spécialisées, cortège floristique potentiellement remarquable	Déterminante ZNIEFF	Fort
	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires et faciès d'embuissonnement	Défavorable / mauvais	Non	3.7%	Moyen : Corridor écologique, refuge pour espèces menacées, dynamique des systèmes de prairies et coteaux calcaires et systèmes forestiers	Déterminante ZNIEFF	Fort
	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Défavorable / inadéquat	Non	9.3%	Fort : infiltration des eaux, refuge pour certaines espèces de végétaux et d'insectes rares, corridor écologique, écotone entre milieux ouverts et boisés		Fort
	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	Défavorable / mauvais	Non	4.6%	Moyen : Corridor écologique, dynamique des systèmes prairiaux bocagers	Déterminante ZNIEFF	Fort
	7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins	Défavorable / inadéquat	Oui	10.2%	Moyen : indicateur de la bonne qualité des eaux, végétations spécialisées (bryophytes)	Déterminante ZNIEFF	Prioritaire
	7230 - Tourbières basses alcalines	Défavorable / mauvais	Non	0.6%	Moyen : flore remarquable des systèmes tourbeux et paratourbeux, spécialisée et relictuelle	Déterminante ZNIEFF	Secondaire
	8160* - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	Défavorable / inadéquat	Oui	INCONNU (sûrement >80%)	Fort : Exceptionnel en Ile-de-France, rôle fonctionnel dans les systèmes de coteaux calcaire	Déterminante ZNIEFF, seule station en IDF	Prioritaire

Enjeux

Catégorie d'enjeu	Code et nom	Etat de conservation	Responsabilité	Rôle fonctionnel	Remarques	Niveau d'enjeu
Habitats aquatiques et humides et espèces inféodées	1044 - Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Défavorable / mauvais	Haute	Fort : présence de nombreux habitats propices à la réalisation du cycle de vie	Habitats en dégradation	Prioritaire
	1092 - Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	Défavorable / mauvais	Haute	Fort : plusieurs sections d'habitats favorables	Plus grosse population d'Ile-de-France	Prioritaire
	1095 - Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	Défavorable / mauvais	Inconnue	Moyen : présence d'habitats potentiellement favorables à la reproduction	Jusqu'à 20 nids observés en 2012 ; aucun en 2021	Fort
	1096 - Lamproie de Planer (<i>Lampetra planer</i>)	Défavorable / mauvais	Inconnue			Fort
	5315 - Chabot ou Bavard (<i>Cottus perifretum</i>)	Favorable	Faible	Moyen : présence d'un certain nombre de stations favorables	Espèce en déclin lors des dernières pêches	Secondaire
Milieus ouverts	1078* - Ecaïlle chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	Inconnu	Inconnue	Moyen : espèce mal connue sur le site		Secondaire
Chiroptères / Milieux ouverts	1303 - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Défavorable / inadéquat	Haute	Fort : les gîtes d'hibernation du site abritent plus de la moitié de la population francilienne	Trois colonies de repro présentes à 1km du site abritent 95% de la population francilienne	Prioritaire
	1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferreamquinum</i>)	Défavorable / mauvais	Haute	Fort : deux sites abritent d'importantes colonies en hibernation	Présence du principal site d'hibernation d'IDF pour l'espèce, et de deux sites de repro à moins de 100 m du site (enclaves urbaines hors Natura 2000)	Prioritaire
	1321 - Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Défavorable / inadéquat	Moyen	Fort : un site abrite le second plus important gîte d'IDF Paysage diversifié favorable à l'espèce	Présence d'un gîte de repro à 50 m du site (enclaves urbaines hors Natura 2000)	Fort
	1323 - Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Inconnu	Inconnue	Faible : peu d'individus recensés, peu de peuplements âgés favorables	Espèce sylvicole et arboricole, mal connue sur le site	Secondaire
	1324 - Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Défavorable / mauvais	Faible	Faible : aucune colonie de repro connue sur le site, quelques individus en hibernation, peu de forêts âgées avec sous-bois bien dégagé, peu d'élevages		Fort

Objectifs de conservation

Enjeu	Objectif à Long Terme (OLT)	Facteur d'influence	Objectif Opérationnel (OO)	Priorité
Milieux aquatiques et espèces inféodées	OLT1. Restaurer le bon état écologique du réseau hydrographique et les habitats d'espèces en dépendant	Embroussaillement	001. Maintenir une gestion adaptée aux abords des cours d'eau pour préserver les habitats	1
		Obstacles aquatiques	002. Favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau	2
		Fragmentation	003. Préserver et restaurer les mares et étangs	2
Milieux ouverts	OLT2. Restaurer et maintenir les milieux ouverts secs et humides	Embroussaillement	004. Restaurer les milieux ouverts	1
		Fragmentation	005. Maintenir une gestion extensive afin de limiter la fermeture du milieu	1
			006. Préserver les éléments paysagers	3
Chiroptères	OLT3. Préserver et protéger les gîtes d'hibernation et de reproduction des chiroptères	Dérangement	007. Protéger l'accès aux gîtes à chiroptères	1
Milieux boisés	OLT4. Favoriser la libre évolution des boisements	Sylviculture inadaptée	008. Préserver la diversité des boisements par une gestion adaptée	3
Site complet	OLT5 / 009. Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes			2
	OLT6 / 0010. Sensibiliser l'ensemble des acteurs et limiter leur impact			2
	OLT7 / 0011. Accompagner la réduction et/ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires			1

Actions

- 19 actions et 32 types de contrats

Objectif à Long Terme	Objectif Opérationnel	Action	Priorité	Code	
OLT1. Restaurer le bon état écologique du réseau hydrographique et les habitats d'espèces en dépendant	OO1. Maintenir une gestion adaptée aux abords des cours d'eau pour préserver les habitats	1.1. Décapage de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles	3	N07P	
		1.2. Entretien mécanique et faucardage des formations végétales hygrophiles	3	N10R	
		1.3. Restauration et entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	2	N11Pi N11R F06i	
		1.4. Curage local des canaux et fossés dans les zones humides	2	N12Pi et Ri	
		1.5. Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	2	N15Pi	
		1.6. Restauration de frayères	3	N19Pi	
	OO2. Favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau	2.1. Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique érosive	2	N16Pi	
		2.2. Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	2	N17Pi	
	OO3. Préserver et restaurer les mares et les étangs	3. Création, rétablissement et entretien de mares ou d'étangs		3	N09Pi N09R N13Pi F02i
				1	N01Pi F01i
				1	N03Pi N03Ri N04R N05R
OLT2. Restaurer et maintenir les milieux ouverts secs et humides	OO4. Restaurer les milieux ouverts	4. Restauration de milieux ouverts	1	N06Pi et R	
	OO5. Maintenir une gestion extensive afin de limiter la fermeture des milieux	5. Entretien des milieux ouverts	2		
OLT3. Préserver et protéger les gîtes d'hibernation et de reproduction des chiroptères	OO6. Préserver les éléments paysagers	6. Plantation, réhabilitation ou entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	1	N23Pi	
		7. Protection des cavités à chiroptères	1		
OLT4. Favoriser la libre évolution des boisements	OO7. Protéger l'accès aux gîtes à chiroptères	8.1. Privilégier les méthodes d'exploitation et d'entretien moins impactantes pour les HIC et les EIC	3	F08 F16	
		8.2. Réduction de l'impact des dessertes en forêt	3	F09i	
		8.3. Favoriser le bois sénescent	2	F12i	
		8.4. Reconvertir les vieilles peupleraies en boisements alluviaux	3	F13i	
OLT5 / OO9. Lutter contre les EEE		9. Elimination ou limitation d'une espèce indésirable	2	N20P et R F11	
OLT6 / OO10. Sensibiliser l'ensemble des acteurs		10. Aménagements visant à limiter l'impact des usagers	2	N24Pi N26Pi F14i	
OLT7 / OO11. Accompagner la réduction et/ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires en zones agricoles		Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	1		

Fiches action

Milieu humide	Action 1.1. Décapage de petites placettes en milieu humide	3
Type d'action	Contrat Natura 2000 en milieux non agricoles non forestiers	
Opération concernée	Opération 7.6.2. du PDR 2014-2020 de la Région Ile-de-France	
Financement	FEADER (50%), Ministère de l'Ecologie, établissements publics, collectivités territoriales	
Mesure N07P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles	
Mesures associées	N05R, N15PI, N23PI, N26PI	
Durée du contrat	5 ans	
Fréquence et période d'intervention	Période de moindre sensibilité pour les habitats et les espèces	
ENJEUX		OBJECTIF
7230 – Tourbières basses alcalines		Enlever la couche superficielle du sol tourbeux, riche en nutriments, afin de restaurer le caractère oligotrophe des sols, sur lesquels les plantes pionnières issues de la banque de graines de la tourbe peuvent se développer.
PERIMETRE D'APPLICATION		CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Cette action ne concerne que les zones de tourbières, rares et très localisées sur le site Natura 2000.		<i>Nature du bénéficiaire</i> : Propriétaire ou titulaire d'un droit des parcelles concernées et couvrant la durée du contrat <i>Documents et enregistrements obligatoires</i> : Annexe technique du contrat comprenant le diagnostic initial et la programmation détaillée des interventions techniques
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE		
<i>Engagements non rémunérés</i> Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire) Respect de la période d'autorisation des travaux Interdiction de retourner le sol, de mettre en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender		<i>Engagements pouvant être rémunérés</i> Tronçonnage et bûcheronnages légers, dessouchage ou rabotage des souches Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle par un procédé de débardage le moins perturbant possible pour les habitats visés par le contrat Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe Broyage et nettoyage au sol, exportation des produits Frais de mise en décharge Décapage ou étrépage manuel ou mécanique
COMPENSATION FINANCIERE		ENGAGEMENTS CONTROLES
<i>Montant de l'aide</i> Rémunération à hauteur de 100% du devis ou des factures si leur montant est inférieur ou égal à celui du devis <i>Pièces justificatives à produire pour le paiement</i> Facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente		Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Milieu ouvert	Action 5. Entretien des milieux ouverts	1
Type d'action	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier	
Opération concernée	Opération 7.6.2. du PDR 2014-2020 de la Région Ile-de-France	
Financement	FEADER (50%), Ministère de l'Ecologie, établissements publics, collectivités territoriales	
Mesure N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
Mesures associées	N01PI, N26PI	
Durée du contrat	5 ans	
Fréquence et période d'intervention	Période de moindre sensibilité pour les habitats et les espèces	
ENJEUX		OBJECTIF
3150 – Lacs eutrophes naturels 5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles 6120* – Pelouses calcaires des sables xériques 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires 6430 – Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets plantifères 6510 – Prairies margées de fauche de basse altitude 7220* – Sources pétrifiantes avec formation de travertins 7230 – Tourbières basses alcalines 1078* – Ecalie chinée 1303 – Petit Rhinolophe 1304 – Grand Rhinolophe 1324 – Grand Murin		Cette action vise à mettre en place une fauche pour maintenir les milieux ouverts et donc la diversité biologique des prairies naturelles.
PERIMETRE D'APPLICATION		CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Cette action concerne les parcelles de milieu ouvert ou ayant fait l'objet d'une restauration de milieu ouvert.		<i>Nature du bénéficiaire</i> : Propriétaire ou titulaire d'un droit des parcelles concernées et couvrant la durée du contrat. <i>Documents et enregistrements obligatoires</i> : Annexe technique du contrat comprenant le diagnostic initial et la programmation détaillée des interventions techniques.
CONDITIONS PARTICULIERES		
Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant). La valorisation du foin est possible mais est à déduire du montant de l'aide.		
ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE		
<i>Engagements non rémunérés</i> Période d'autorisation de fauche Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire)		<i>Engagements pouvant être rémunérés</i> Fauche manuelle ou mécanique Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition du sol) Conditionnement, transport des matériaux évacués Frais de mise en décharge
COMPENSATION FINANCIERE		ENGAGEMENTS CONTROLES
<i>Montant de l'aide</i> Rémunération à hauteur de 100% du devis ou des factures si leur montant total est inférieur ou égal à celui du devis <i>Pièces justificatives à produire pour le paiement</i> Facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente		Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (pour les travaux réalisés par le bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Charte Natura 2000

Type d'engagement	Spécificité
Engagements généraux	Principes applicables à l'ensemble du site quelle que soit la vocation des parcelles concernées
Engagements spécifiques	Cours d'eau et berges
	Bois et forêts
	Milieus ouverts
	Gîtes à chauves-souris (anciennes carrières, grottes, combles, caves, etc.)
	Zones de culture
	Associations sportives

Suivi des indicateurs

- Préservation du réseau hydrographique

OLT	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Unité de mesure	Etat actuel de l'unité de mesure	Objectif	Suivi	
Restaurer le bon état écologique du réseau hydrographique et les habitats d'espèces en dépendant	Atteindre le bon état écologique des cours d'eau du site et de leurs berges et renforcer les populations d'EIC	Agrion de Mercure	Nb d'individus recensés	546	↗ du nb d'individus	Suivi protocolé régulier des populations sur le site (dans l'idéal tous les 3 ans, a minima tous les 5 ans)	
			Nb de stations identifiées	51 tronçons occupés sur 177	↗ du nombre de tronçons occupés		
		Ecrevisse à pattes blanches	Nb d'individus recensés	1051	↗ du nb d'individus		Suivi protocolé régulier des populations sur le site (dans l'idéal tous les ans, a minima tous les 3 ans)
			Nb de stations identifiées	3 stations connues prospectées tous les 3 ans	↗ de l'aire de répartition		
		Lamproie marine et Lamproie de Planer	Nb d'individus recensés	0	↗ du nb d'individus		Suivi protocolé régulier des populations sur le site (dans l'idéal tous les 3 ans, a minima tous les 5 ans)
			Nb de nids trouvés	0	↗ du nb de nids		
			Nb de stations identifiées	0	↗ de l'aire de répartition		
			Nb d'obstacles à la migration	34	Absence d'obstacles à la migration sur les cours d'eau		
		Qualité des eaux	Etat général de la qualité des cours d'eau du site Etat bon/moyen/médiocre	Epte Ru de Chaussy Ru de Genainville Aubette de Magny	Bon état général de tous les cours d'eau du parc		Suivi annuel disponible sur Eau Seine Normandie

Suivi des indicateurs

- Préservation des milieux ouverts et bocagers

OLT	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Unité de mesure	Etat actuel de l'unité de mesure	Objectif	Suivi
Restaurer et maintenir les milieux ouverts secs et humides	Restaurer et maintenir l'ensemble des milieux ouverts du site	Ouverture des milieux	% des milieux identifiés comme ouverts réellement ouverts	Inconnu	Attendre 100% de milieux identifiés comme ouverts réellement ouverts	Cartographie de l'ouverture des milieux tous les 5 ans
		Éléments paysagers	Linéaire de haies et nombre d'arbres isolés	Inconnu	Augmentation du linéaire de haies et bocages et du nombre d'arbres isolés	Cartographie des éléments ponctuels tous les 5 ans

- Préservation des boisements

OLT	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Unité de mesure	Etat actuel de l'unité de mesure	Objectif	Suivi
Favoriser la libre évolution des boisements	Augmenter la diversité naturelle et favoriser le vieillissement des peuplements pour maintenir les EIC	Ilots de sénescence	Surface d'îlots de sénescence	Inconnue / 0 ha (pas de contrat en cours)	Augmenter les surfaces gérées en îlots de sénescence	Etat initial puis cartographie des boisements tous les 5 ans
		Forêts alluviales	Typicité des forêts alluviales	Inconnue	Restaurer des forêts alluviales typiques au niveau des HIC identifiés comme tels	Etat initial puis cartographie des boisements tous les 5 ans

Suivi des indicateurs

- Préservation des chauves-souris

OLT	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Unité de mesure	Etat actuel de l'unité de mesure	Objectif	Suivi
Préserver et protéger les gîtes d'hibernation et de reproduction des chiroptères	Protéger l'ensemble des gîtes connus sur le site pour maintenir les populations de chiroptères d'intérêt communautaire	Gîtes à chiroptères	% de cavités identifiées sécurisées	12.5 % (0.5 sur 4)	Attendre 100% de milieux identifiés comme ouverts réellement ouverts	Suivi annuel des cavités du site
		Chiroptères d'Intérêt Communautaire	Nb d'individus de chaque espèce recensés	AMB1 : 6GR, 16PR, 4GM CHU4 : 71GR, 89PR, 145MOE, 5GM, 1MB GEN2 : 4GR, 25PR, 1MOE GEN3 : 2GR, 7PR, 2MOE, 1GM	Maintenir voire augmenter les effectifs des différentes espèces présentes dans les cavités connues	Suivi annuel des cavités du site

GR : Grand Rhinolophe, PR : Petit Rhinolophe, MOE : Murin à oreilles échancrées, GM : Grand Murin, MB : Murin de Bechstein

Suivi des indicateurs

- Gestion globale du site

OLT	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Unité de mesure	Etat actuel de l'unité de mesure	Objectif	Suivi
Sensibiliser l'ensemble des acteurs et limiter leurs impacts	Sensibiliser l'ensemble des acteurs au fonctionnement de Natura 2000 et aux enjeux du site	Animation	Nb d'animations mises en place	0	Organiser au moins 2 animations par an	
		Lettre d'information	Nb de lettres Natura 2000 publiées	Au moins une tous les deux ans (pour les trois sites)	Publier au moins une lettre Natura 2000 tous les 2 ans	
		COFIL	Nb de COFIL réalisés	Environ un tous les deux ans	Réaliser 1 COFIL tous les ans	
		Activités sportives	Nb de chartes sportives signées	3 chartes en cours	Signer une charte avec l'ensemble des activités sportives récurrentes du site	
		Réunions de cogestion	Nb de réunions de cogestion organisées	1	Organiser au moins 1 réunion de cogestion par an	
Accompagner la réduction et/ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires en zone agricole	Diminuer voire cesser l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble des parcelles de grande culture du site	Surface exploitée sans produits phytosanitaires	% de surface en exploitation sans produits phytosanitaires	A déterminer	Atteindre 50 % de surface en exploitation avec réduction ou sans produits phytosanitaires	
		Surface exploitée avec réduction de produits phytosanitaires	% de surface en exploitation avec réduction de produits phytosanitaires	A déterminer	Atteindre 100 % de surface en exploitation avec réduction ou sans produits phytosanitaires	

Perspectives pour l'année 2023

1. Contrats Natura 2000
2. Suivis Naturalistes
3. Sensibilisation, communication et réseau

Projets de contrats Natura 2000

- Restauration et entretien d'une pelouse calcicole sur le coteau de Roconval (Amenucourt, 95)
- Entretien d'une zone humide communale à Omerville (95)

Projet de contrat – Roconval

- Débroussaillage et fauche avec exportation la première année
- Mise en place d'un pâturage extensif sur les cinq ans
- Surface des travaux : 8 500 m²
- Nécessité d'identifier et contacter les propriétaires (convention de gestion) et de réaliser les devis



Projet de contrat – Omerville

- Débroussaillage de la mégaphorbiaie, étrépage de la zone humide et entretien des haies
- Surface des travaux : 7 000 m²



Suivis naturalistes

- Suivis des chauves-souris en hibernation et colonies de reproduction
- Potentiel lancement d'une étude des territoires de chasse des chauves-souris (ensemble du Vexin)
- Suivi des Ecrevisses à Pattes blanches avec l'OFB (en attente du calendrier de suivi)
- Suivis ponctuels (amphibiens, Agrions de Mercure, tourterelle des bois, etc.)

Communication, sensibilisation

- Parution d'une lettre Natura 2000 en 2023
- Tenue à jour du site internet Natura 2000 (relayé sur le site des communes ?)
- Partage d'information sur les réseaux sociaux du Parc (Facebook et Instagram)
- Réunions inter-COPIIL sur le terrain ?
- Réunions à destination des habitants dans les communes (à coupler avec des animations ciblées avec des associations locales ?)

Rencontres et Congrès Natura 2000

- Participation au congrès National des Elus Natura 2000 du 28 au 30 septembre 2022 au PNR des Pyrénées Catalanes

Coordination inter-sites sur la vallée de l'Epte

- Recherche de solutions pour la problématique de la surfréquentation des berges de l'Epte
- Réunions d'information communes auprès des élus

Temps d'échange

Merci de votre attention !

Amélie COLLIGNON

a.collignon@pnr-vexin-francais.fr

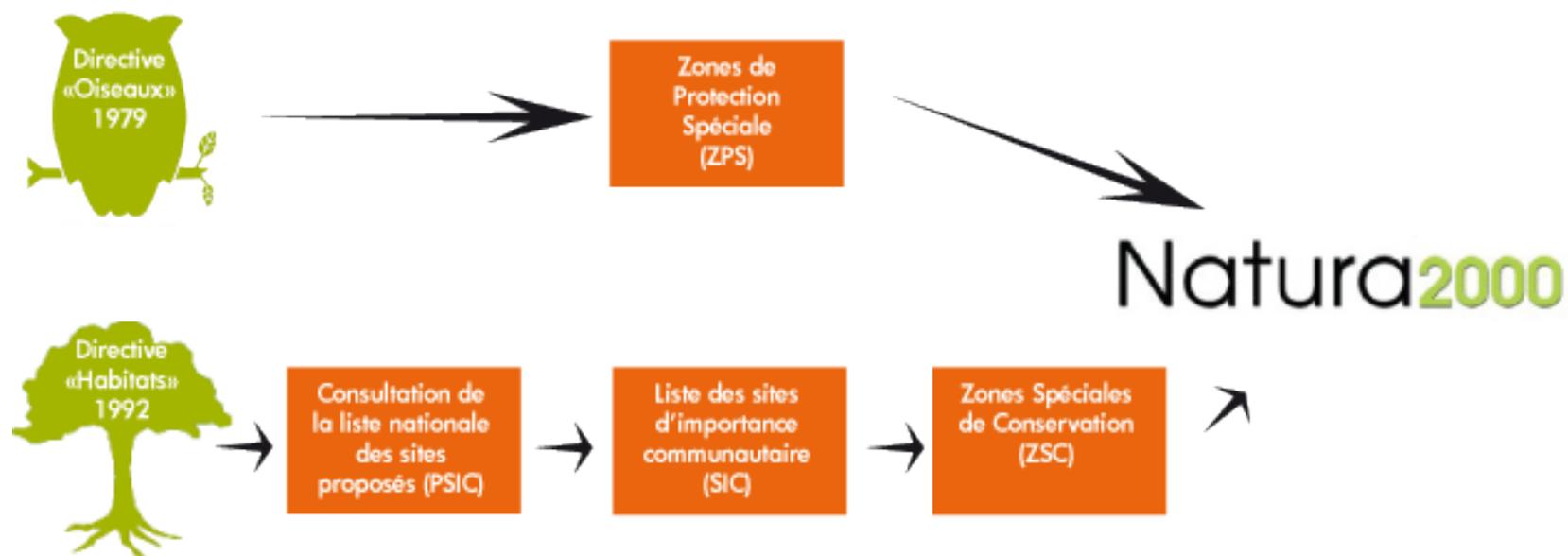
01 34 48 66 09

06 81 58 86 08

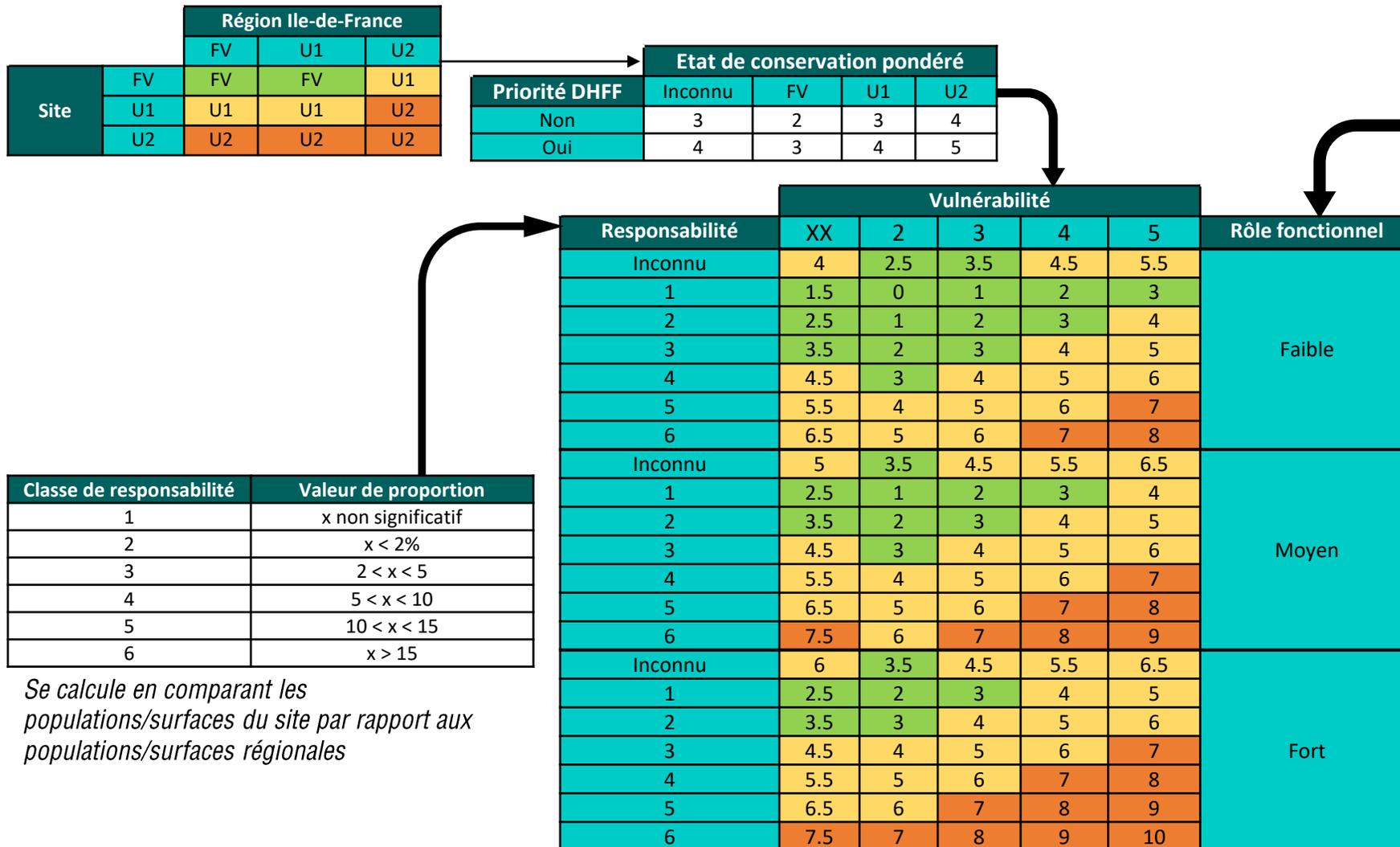


Annexes

Annexe: désignation d'un site Natura 2000



Annexe: calcul des enjeux



Défini à dire d'experts:

- Caractère déterminant du site pour la réalisation du cycle de vie de l'**espèce**
- Fonctions remplies par l'**habitat** à l'échelle du site et à plus large échelle

Méthodologie élaborée à partir de l'article de P. Rouveyrol et O. Cherrier (UMS Patrinat) en 2021; M. Rouveyrol a été sollicité pour valider les modifications

Annexe: Liste des contrats ni-ni

Mesures	Nom
N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
N03Pi	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
N06Pi	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
N06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
N07P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides
N09Pi	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
N09R	Entretien de mares ou d'étangs
N10R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N12Pi et R	Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides
N13Pi	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
N15Pi	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
N16Pi	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
N17Pi	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
N19Pi	Restauration des frayères
N20P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
N23Pi	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
N24Pi	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès
N27Pi	Investissements visant à informer les usagers

Annexe: Liste des contrats forestiers

Mesures	Nom
F01i	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
F02i	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs forestiers
F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
F08	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques
F09i	Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
F11	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
F12i	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
F13i	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
F16	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif



Synthèse des résultats du diagnostic espèce-habitat de l'Agrion de Mercure

sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents

Évolution 2014-2020

Raphaël VANDEWEGHE & Xavier HOUARD
Office pour les insectes et leur environnement

Avec la participation de Camille GAUDIN

Comité de pilotage
le 23/09/2022



Parc
naturel
régional
du Vexin français



Agrion de Mercure : espèce parapluie

Demoiselle d'intérêt communautaire



Demoiselle « discrète »

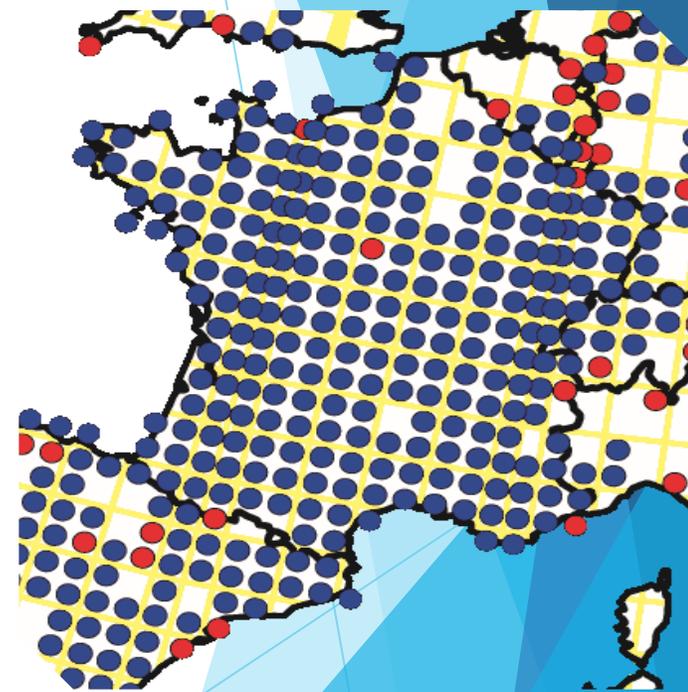
Agrion bleu dont les mâles portent le symbole de **Mercure** en forme de « tête de vache » ou de casque de viking sur le 2nd segment abdominal.

Petite libellule « patrimoniale »

strictement protégée à l'échelle nationale et visée par le Plan national d'actions ; d'intérêt communautaire en annexes II et IV de la directive européenne « Habitats-Faune et Flore » permettant la désignation de site Natura 2000.

Zygoptère « subendémique »

en limite d'aire de répartition mondiale aux exigences écologiques marquées ; la Vallée d'Epte constitue un « bastion » de l'espèce pour le nord-ouest de la France.



Agrion de Mercure : espèce parapluie

Demoiselle d'intérêt communautaire



Espèce « parapluie »

dont la prise en compte permet la préservation et la gestion écologique des milieux aquatiques.

Espèce « indicatrice »

de la qualité écologique des zones de source, de suintements, de ruisselets, de fossés et de petites rivières en contexte alluviale.

Espèce « spécialiste »

des végétations aquatiques héliophiles enracinées se développant dans les eaux calmes, claires et oxygénées, telles que les cressonnières.

Principales plantes hôtes de l'Agrion de Mercure :

Ache faux cresson ; Cresson de fontaine ;
Véronique des ruisseaux ; Myosotis des marais



Historique, contexte et enjeux

Diagnostic « *mercuriale* » Vallée d'Epte

2014

- Mise en place d'une méthodologie de suivi portant sur le diagnostic des habitats de l'Agriion de Mercure ;
- Première année de résultat = référence pour le suivi de l'espèce sur le site.

2020

- Reconduction et reprise du protocole sur l'ensemble du site avec production de nouveaux résultats ;
- Analyse comparative de l'évolution de l'état de conservation des habitats de l'espèce entre 2014 et 2020.

► Produire des recommandations sur la conduite de travaux (gestion et restauration) à ajouter dans le cadre de la révision du DOCOB.



Méthode d'évaluation des habitats

Utilisation d'une clé sur des linéaires homogènes



A	B	C	D	E	Etat de conservation
Occupation du sol des parcelles riveraines	Ecoulement de l'eau	Indice de pollution	Recouvrement en hydrophytes du cours d'eau	Densité de la ripisylve	
A1 : Prairie	B1 : Plat lentique ou plat courant	C1 : Aucune trace de pollution	D1 : Supérieure à 20 %	E1 : Inférieure à 25 %	→ Excellent
			D2 : Inférieure à 20 %	E2 : 25 à 50 %	→ Bon
				E3 : 50 à 75 %	→ Moyen
			D3 : Nulle ou autres types	E4 : Supérieure à 75 %	→ Mauvais
	C2 : Pollution ou aménagement				
	B2 : Nul			→ Très mauvais	
B3 : Radier			→ Ne correspond pas à l'habitat		
A2 : Culture				→ Très mauvais	
A3 : Boisement, ville				→ Ne correspond pas à l'habitat	



Méthode de suivi des populations

Compter des individus et comportements



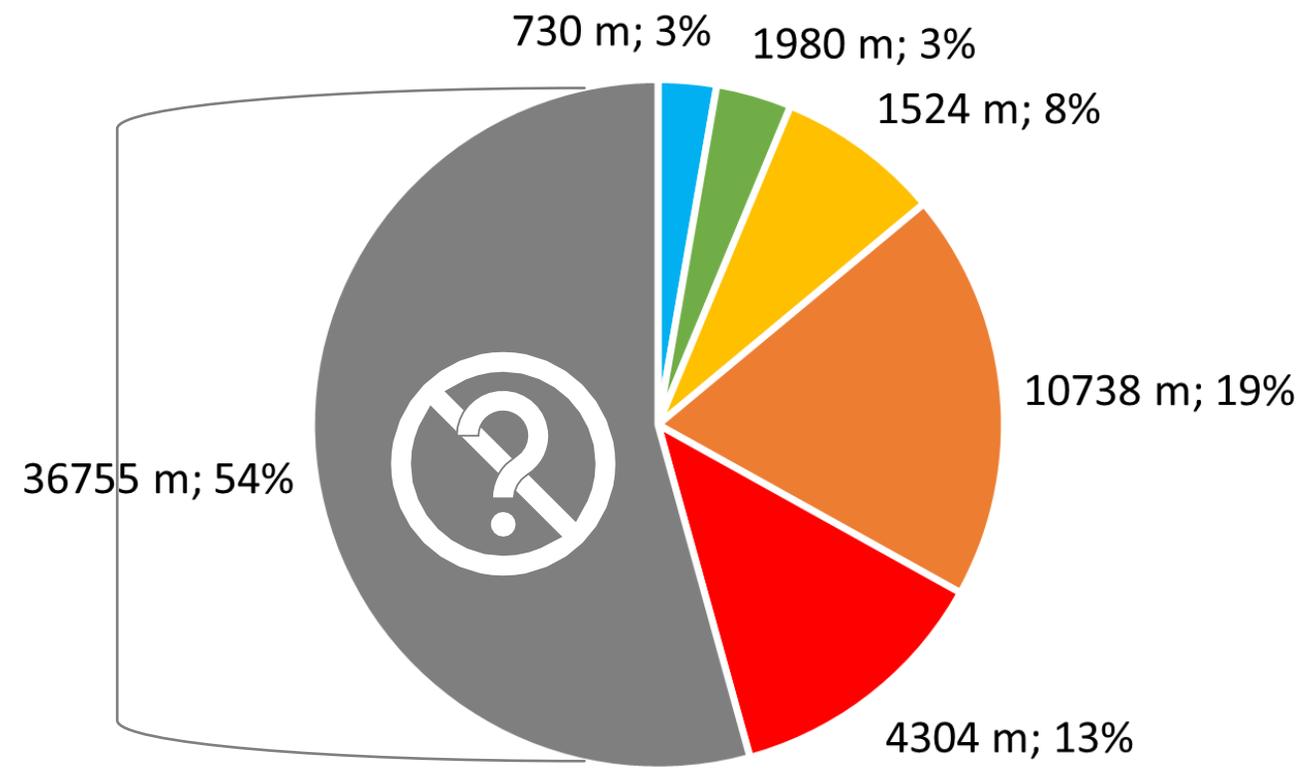
Pourquoi chercher à observer les Agrions ?

- 1) Confirmer et localiser précisément l'espèce sur le territoire
- 2) Permettre d'estimer la taille de la population et sa dispersion
- 3) Détecter les comportements de reproduction
- 4) Informer sur la fonctionnalité effective de l'habitat



Résultats de l'évaluation des habitats

Etat de conservation des linéaires inventoriés en 2020



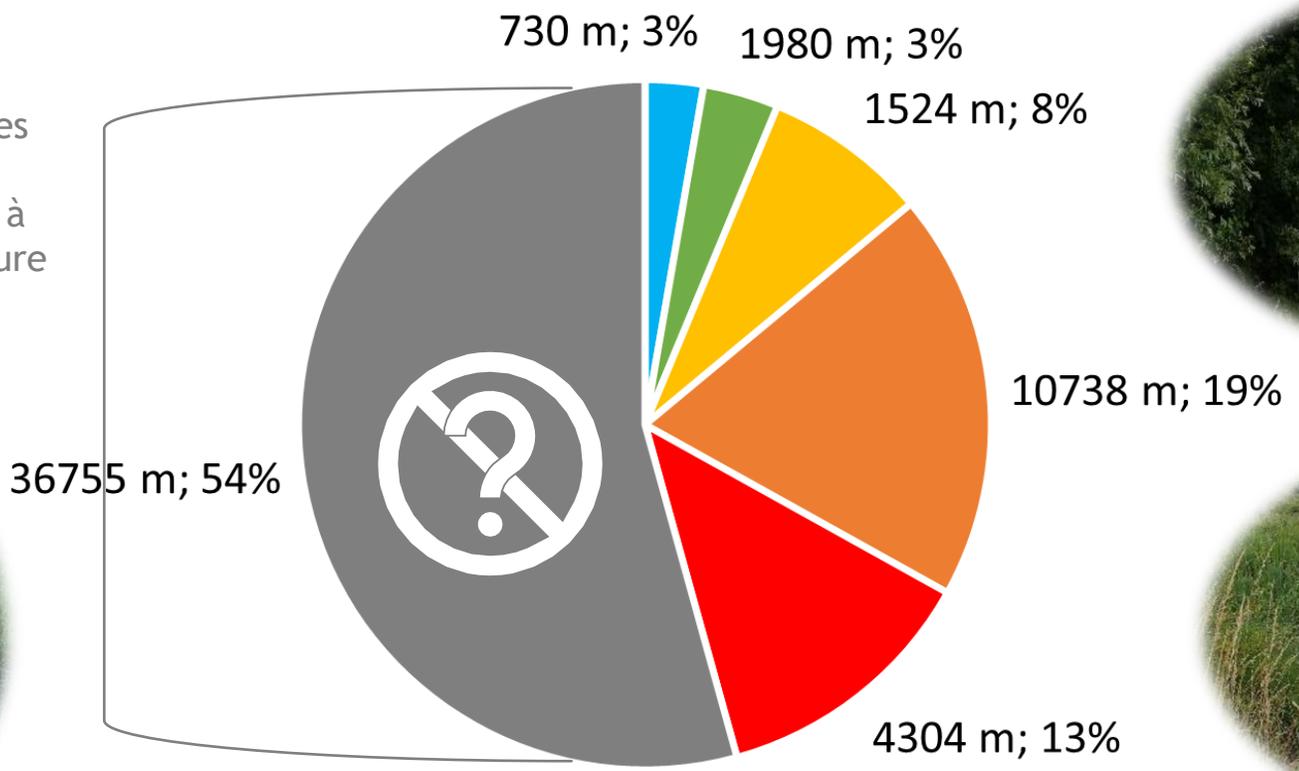
■ Excellent ■ Bon ■ Moyen ■ Mauvais ■ Très mauvais ■ Ne correspond pas à l'habitat

Longueur totale de linéaire diagnostiquée est de 56030 m

Résultats de l'évaluation des habitats

Etat de conservation des linéaires inventoriés en 2020

Plus de la moitié des linéaires prospectés en 2020 ne correspondent pas (ou plus) à l'habitat de l'Agrion de Mercure



■ Excellent ■ Bon ■ Moyen ■ Mauvais ■ Très mauvais ■ Ne correspond pas à l'habitat

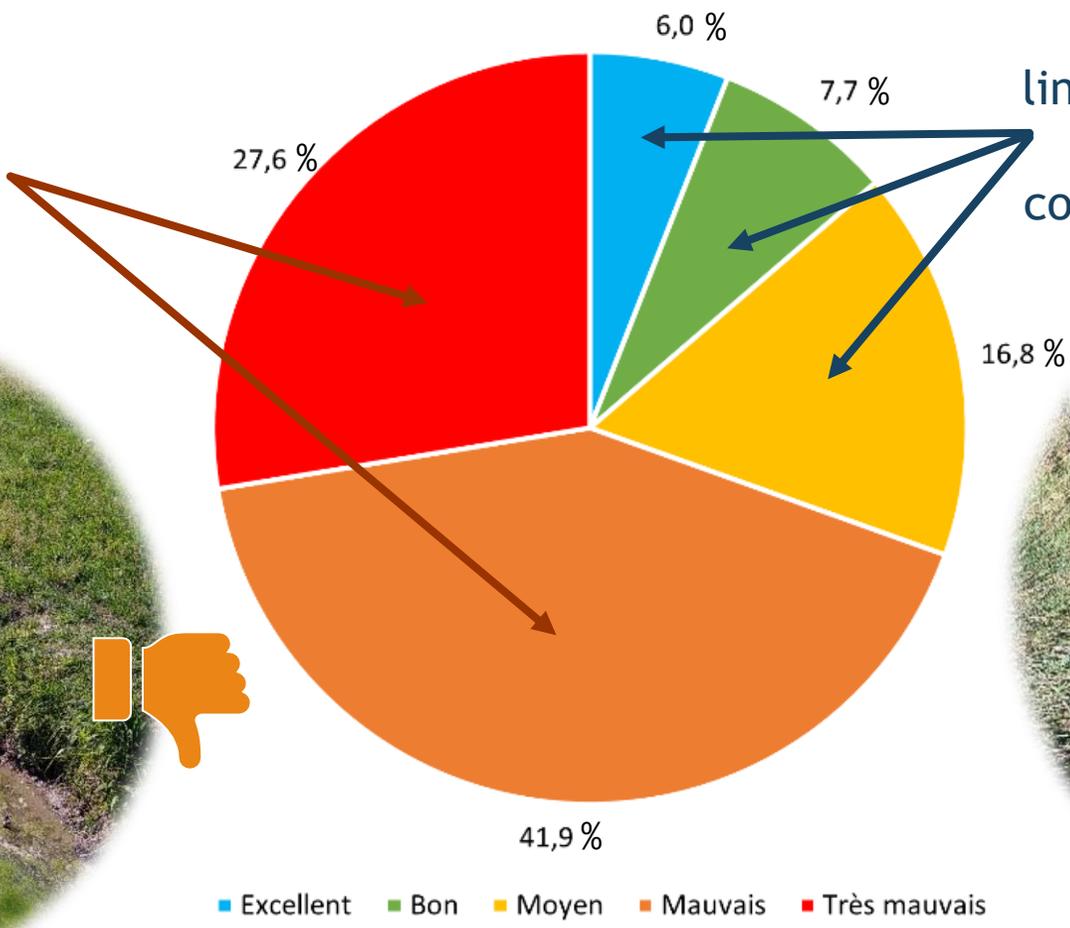
Longueur totale de linéaire diagnostiquée est de 56030 m

Résultats de l'évaluation des habitats

Etat de conservation des linéaires inventoriés en 2020

Les deux tiers des linéaires prospectés sont dans un état de dégradation avancé

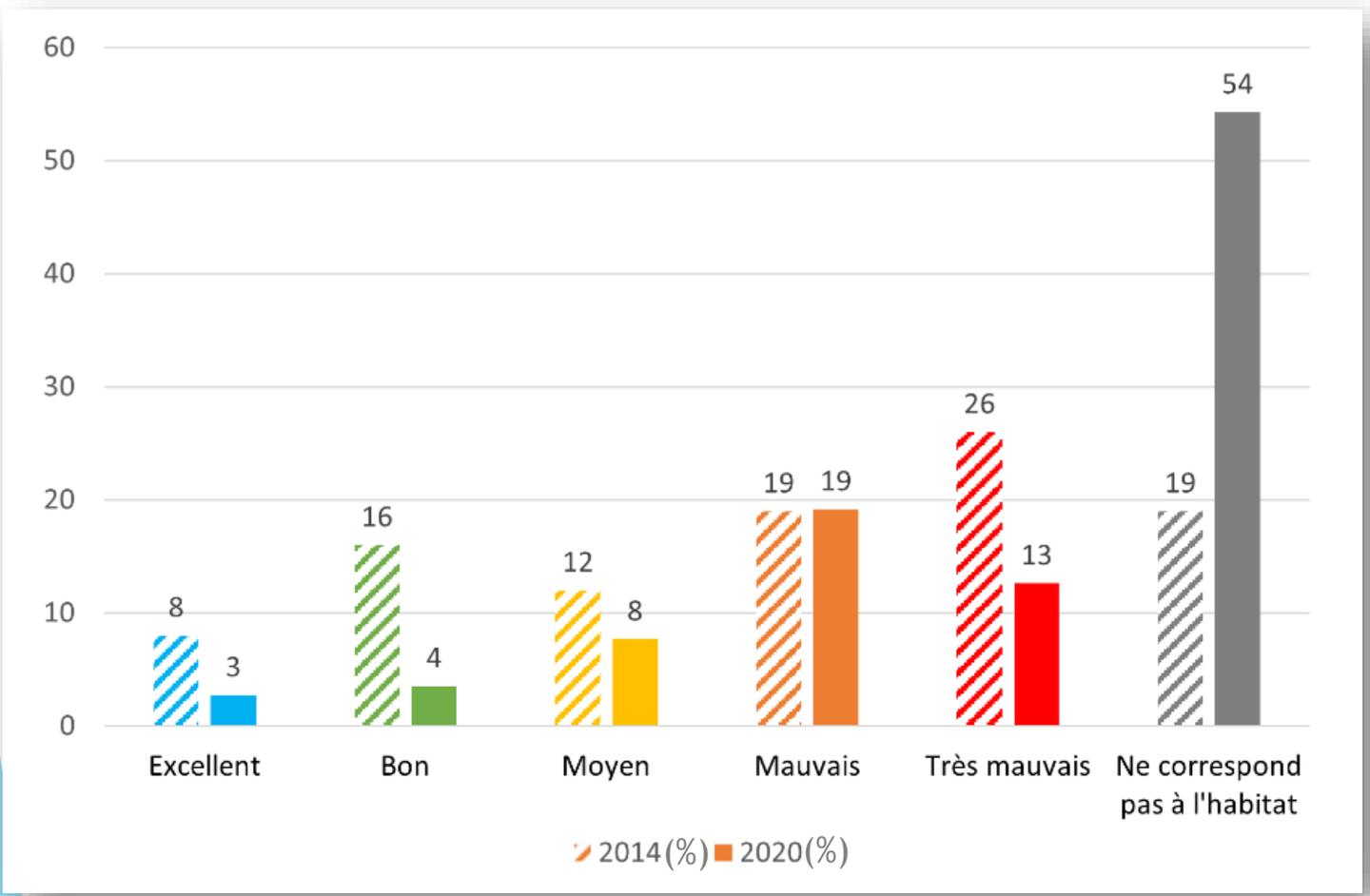
Moins d'un tiers des linéaires prospectés sont dans un état de conservation satisfaisant



■ Excellent ■ Bon ■ Moyen ■ Mauvais ■ Très mauvais

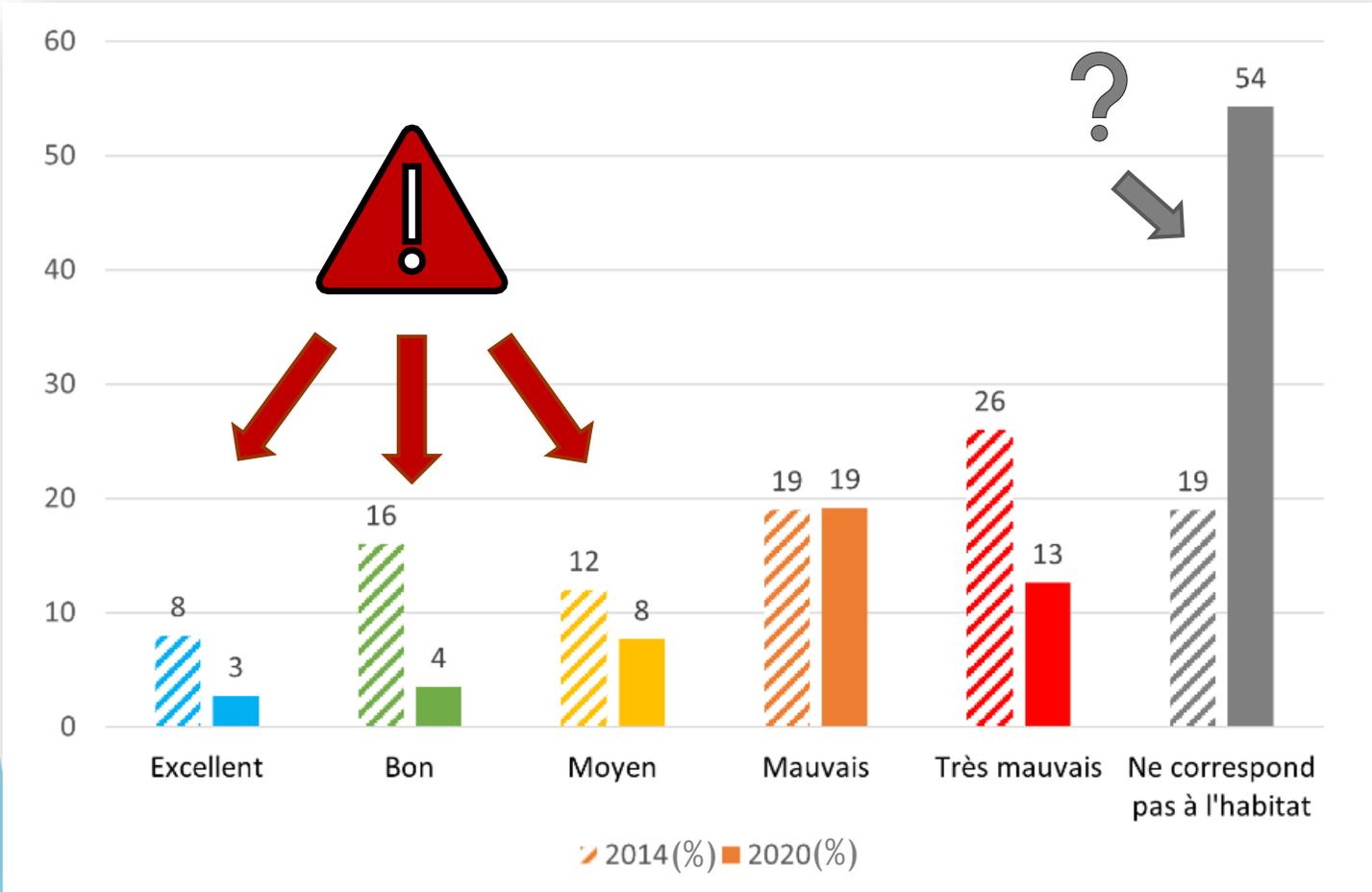
Résultats de l'évaluation des habitats

Comparaison entre 2014 et 2020



Résultats de l'évaluation des habitats

Comparaison entre 2014 et 2020



Les habitats de meilleurs qualités se sont dégradés

Les nouveaux secteurs prospectés ne correspondent pas à l'habitat de l'Agrion de Mercure mais sont favorables à une autre libellule patrimoniale



le Cordulégastre annelé protégé en Île-de-France

Discussions sur le réseau d'habitats

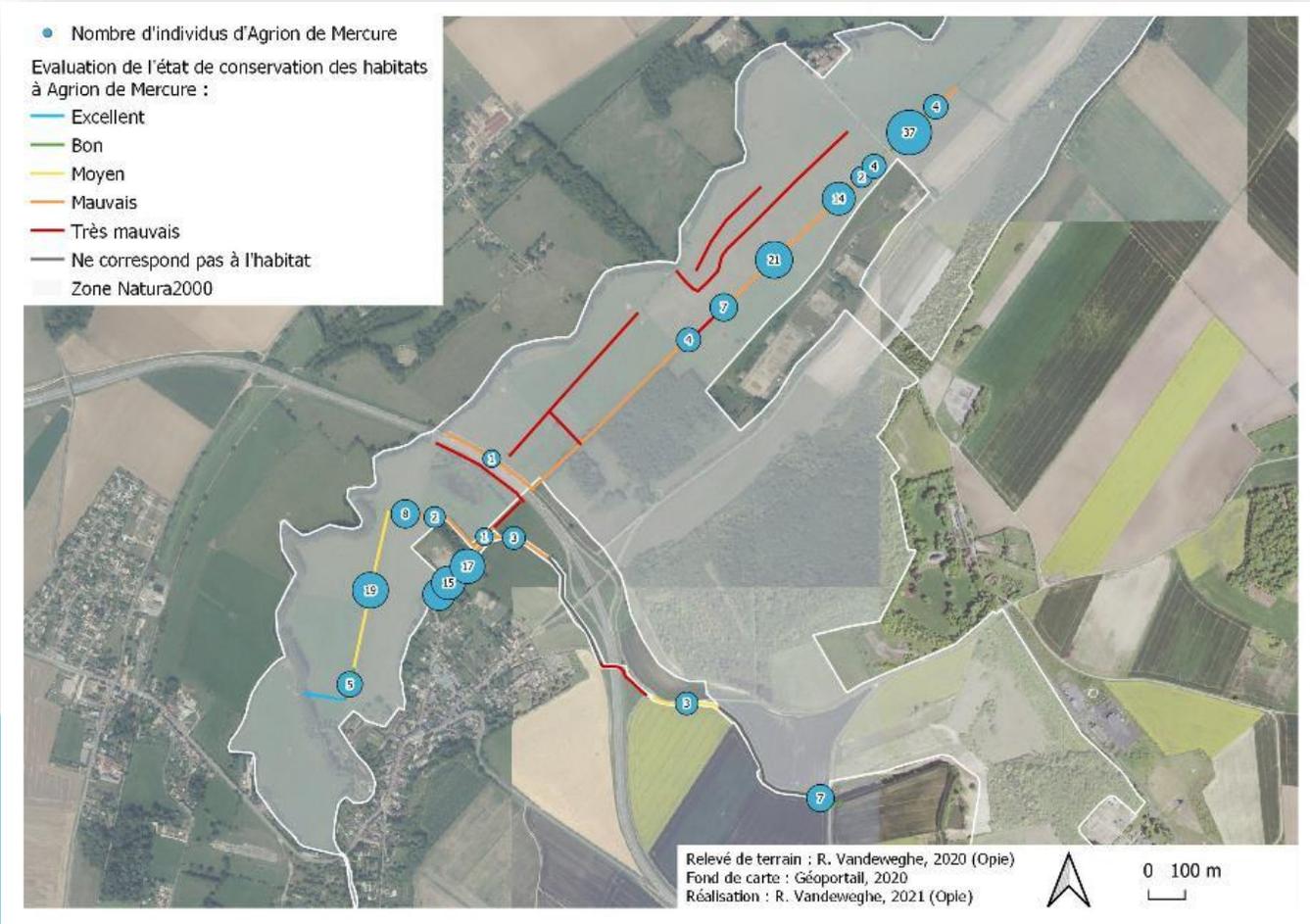
Des zones favorables en cours de dégradation



9 zones identifiées à enjeux de conservation réparties le long du site Natura 2000

Discussions sur le réseau d'habitats

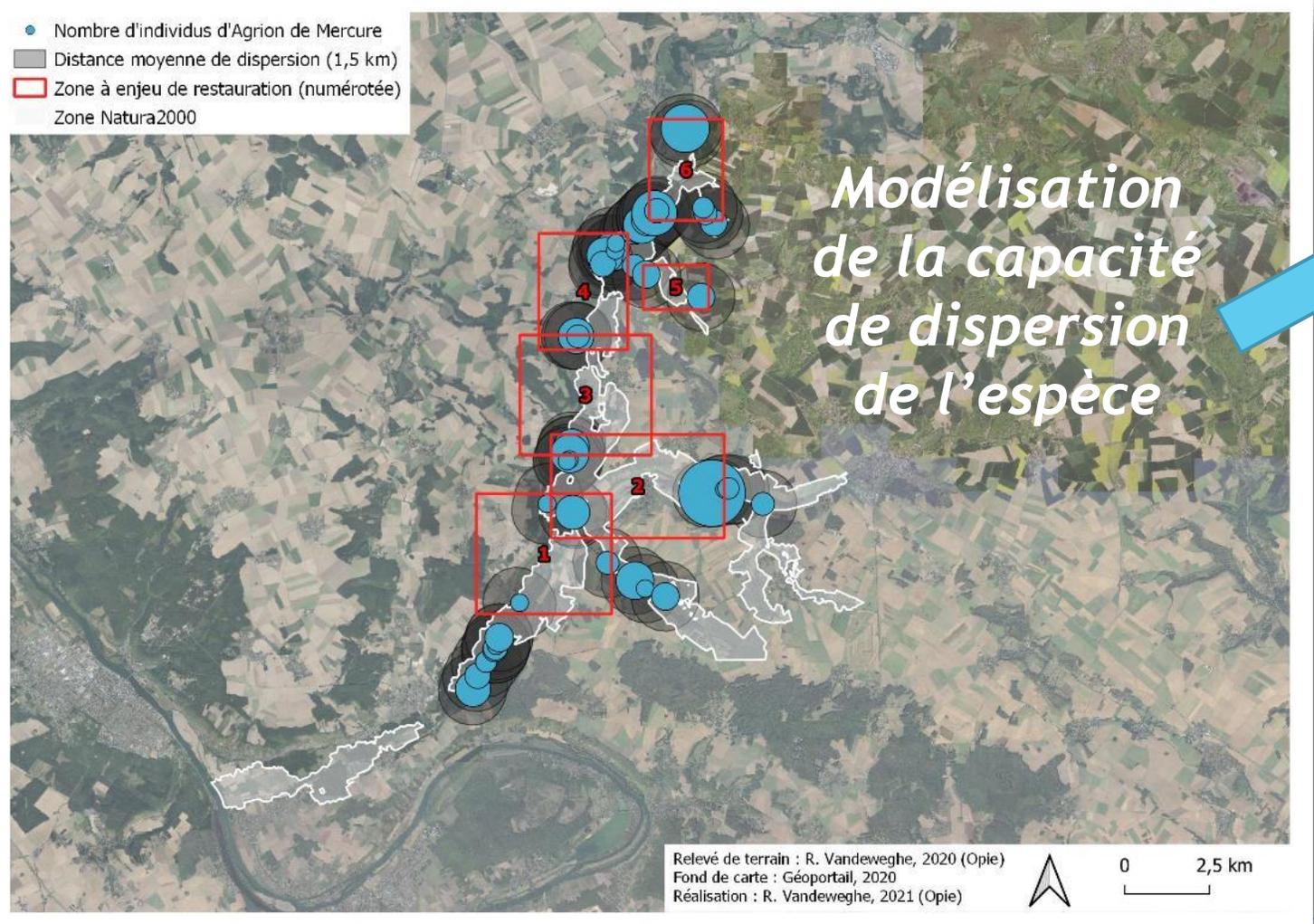
Des zones favorables en cours de dégradation



Restauration des habitats et gestion écologique adaptée sont à planifier et à mettre en œuvre

Discussions sur le réseau d'habitats

Des populations d'Agrions à reconnecter par restauration des habitats



**6 zones identifiées
comme présentant
des enjeux de
restauration
pour consolider la
connectivité entre
les populations
=
Agir contre la
fragmentation des
habitats**

Discussions sur le réseau d'habitats

Des populations d'Agrions à reconnecter par restauration des habitats



Restauration des habitats dégradés intermédiaires est à mettre en place entre les populations d'Agrion

Discussions sur le réseau d'habitats

Les apports du pâturage pour la gestion



Pourquoi mettre en place un pâturage ?

- 1) Mettre en place une gestion extensive et pérenne de l'habitat de l'Agrion,
- 2) Entretien et maintien des milieux ouverts,
- 3) Allier usage économique de la parcelle et conservation de la biodiversité.



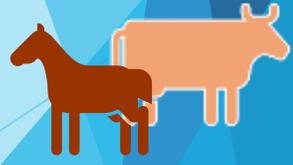
Discussions sur le réseau d'habitats

Les apports du pâturage pour la gestion



Le pâturage et l'Agrion de mercure ?

- 1) Limitation de l'implantation de la ripisylve, 
- 2) Développement d'un contexte prairial favorable,
- 3) Piétinement léger favorable à l'implantation des hélophytes favorables à l'Agrion de mercure.



Discussions sur le réseau d'habitats

Le pâturage, une question d'équilibre



Le piétinement excessif



L'eutrophisation du milieu aquatique

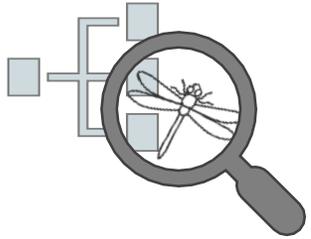


Développement de la végétation

Facteurs qui alarment sur une mauvaise conduite du pâturage

Conclusion

Une évolution alarmante



- ▶ Cette deuxième année de suivi a permis de mettre en évidence l'évolution du réseau d'habitats de l'Agrion de Mercure ;



- ▶ Les résultats marquent une dégradation notable du réseau des habitats de l'espèce ;

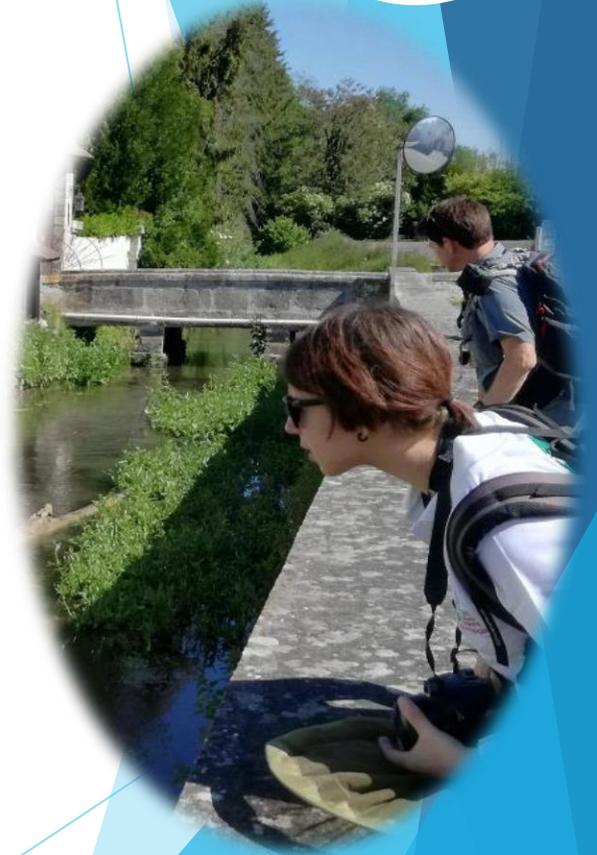


- ▶ Les facteurs de dégradation sont souvent causés par l'absence de gestion (abandon de l'entretien) ou bien une action trop intensive des activités anthropiques.

Conclusion

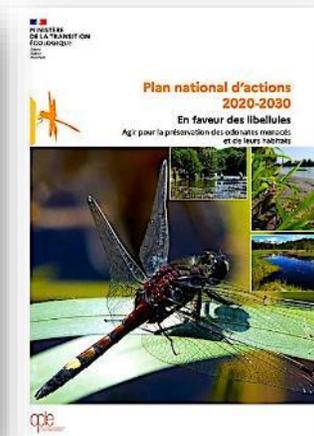
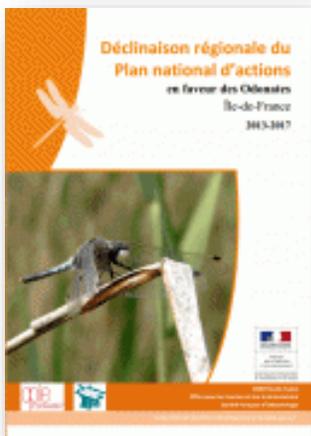
Comment agir pour maintenir l'espèce sur la zone Natura 2000 ?

- ▶ Des stations sont encore très favorables à l'espèce mais de manière localisée et éparse ;
- ▶ Des travaux de restauration et la mise en place d'une gestion écologique appropriée peuvent freiner la dégradation observée ;
- ▶ Une sensibilisation des propriétaires/gestionnaires/exploitants sera nécessaire pour informer sur les bonnes pratiques de gestion et des moyens disponibles pour agir ;
- ▶ Le DOCOB est un moyen de répondre aux enjeux concernant l'Agrion de Mercure et de ses habitats en agissant pour la conservation de la qualité de notre environnement.



Merci pour votre attention

Raphaël VANDEWEGHE & Xavier HOUARD
Office pour les insectes et leur environnement



Cartographie des végétations du site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »



Restitution synthétique - COPIL - 23 septembre 2022

SENSIBILISER



CONSERVER



ACCOMPAGNER



CONNAÎTRE

Sommaire



☘ Contexte et objectifs

☘ Méthode

☘ Résultats

- habitats d'intérêt communautaire identifiés
- quelques exemples d'habitats d'intérêt communautaire
- Evolution par rapport au Docob

☘ Conclusion



Contexte et objectifs

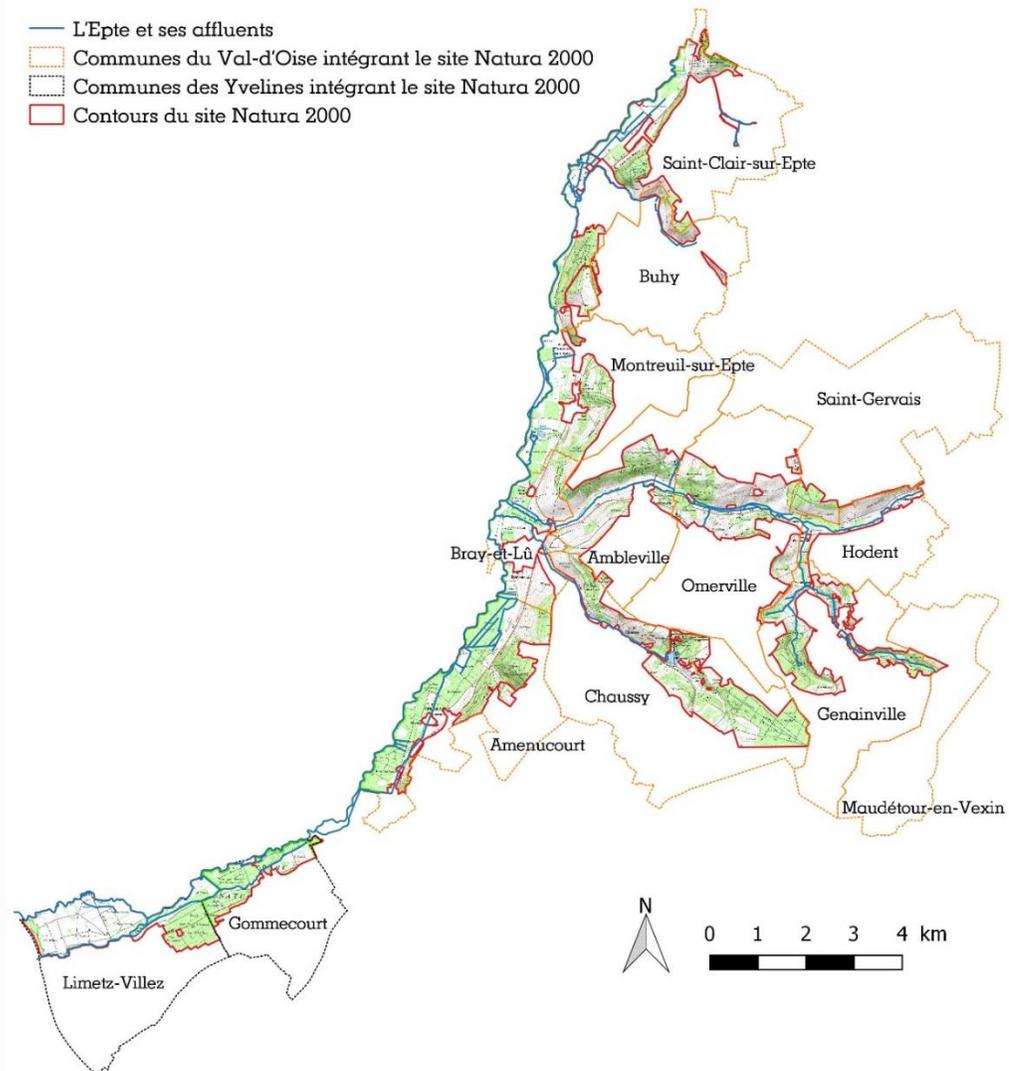
● Réactualisation du DOCOB prévue par le PNR du Vexin français, animateur du site

Mise à jour de la cartographie des végétations du site Natura 2000 (CBNBP) sur deux ans (2018 et 2019)



Contexte et objectifs

- Surface habitats naturels à semi-naturels : environ 3 700 ha
- Temps terrain : 40 jours



Méthode

Démarche générale

- 🌿 **Terrain** : mai à août 2018 + compléments 2019
- 🌿 **Relevés** : phytosociologiques sigmatistes + floristiques pour couvrir les grands types de milieux du territoire → correspondances N2000
- 🌿 **État de conservation** : « dire d'expert » à partir de la typicité floristique (cortège optimal) et de l'intégrité (qualité écologique) de la structure
- 🌿 **Échelle de travail** : 1: 5 000^e pour un rendu au 1: 10 000^e
- 🌿 **Flore remarquable relevée** (sans recherche spécifique)

Volet 2 : informations végétation - Utiliser plusieurs feuilles en cas de mosaïque

Observation in-situ ou (cocher la case correspondante) à distance

n° de vég et % % %

Nom du syntaxon Comm. basale (BC) Code C.B.

Code N2000 dét ZNIEFF

CONDITIONS STATIONNELLES

Pente : <1° 1 à 6° 6 à 14° 14 à 27° 27 à 45° 45 à 70° >70°

Profil topographique : Convexe Concave Plat Pente régulière

Exposition : Nord Sud Pas d'expo dominante Nord-Est Sud-Est Est Nord-Ouest Sud-Ouest Ouest

Atteintes, menaces : Actif (A) pour une atteinte observée, Potentiel (P) pour une menace. Plusieurs choix possibles

aucune urbanisation, travaux publics extraction de matériaux dépôt de matériaux pollution eutrophisation assèchement/drainage des zones humides

rectification, artificialisation des berges modification du fonctionnement hydraulique atterrissement, envasement, assèchement naturel intensification des pratiques agricoles ou forestières surpâturage ou surfréquentation animale surfréquentation anthropique fermeture du milieu, déprise, enrichissement

espèce exotique envahissante plantation coupe, abattage feu érosion des sols autre (préciser)

Gestion observée : Plusieurs choix possibles

aucune inconnue pâture fauche écobuage culture plantation jachère, abandon provisoire gyrobroyage étrépage curage sylviculture s.l. taillis futaie sous futaie futaie régulière futaie jardinée autre (préciser)

ETAT DE CONSERVATION

Typicité floristique Bonne Moyenne Mauvaise Indéterminée

Intégrité de structure Bonne Moyenne Mauvaise Indéterminée

Restaurabilité Facile Difficile Non préconisé Sans objet

DESCRIPTION DU SOLON (facultatif)

Humus absent <1cm >1cm

Horizon OH absent <0.5cm >0.5cm

Horizon OF absent <0.5cm >0.5cm

Horizon OLe absent <0.5cm >0.5cm

Horizon OLu discontinu continu

Transition O/A graduelle brutale

Structure horizon A grumelleuse Non grumelleuse

Hydromorphie horizon A présente absente

Type d'Humus : ALO AAL AS L LL LLA LLA

Texture Très argileuse Argileuse Argilo-sableuse Limoneuse

Limono-sableuse LS,LSA Sableuse s.SA,SL Organique

HCl Aucune Localisée Généralisée faible Généralisée forte

Charge <5% 5 à 15% 15 à 25% 25 à 50% >50%

Type dominant Gravier (0.2-2cm) Cailloux (2-5cm) Pierres (5-20cm) Blocs (>20cm)

HCl Aucune Localisée Généralisée

Horizon "B"

Texture Très argileuse Argileuse Argilo-sableuse Limoneuse

Limono-sableuse Sableuse Organique

HCl Aucune Localisée Généralisée faible Généralisée forte

Charge <5% 5 à 15% 15 à 25% 25 à 50% >50%

Type dominant Gravier (0.2-2cm) Cailloux (2-5cm) Pierres (5-20cm) Blocs (>20cm)

HCl Aucune Localisée Généralisée

Profondeur du sol Très peu profond (3cm à 10cm) Profond (>60cm) Absent, très mince ou discontinu (<3cm) Moyennement profond (30cm à 60cm) Peu profond (10cm à 30cm)

Type de Solon :

COMMENTAIRE

Titrage des textures selon Jamagne

Résultats

Habitats d'intérêt communautaire

Sur le site : 17 habitats inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Habitat générique	Déclinaisons	Libellé
3110	/	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3140	/	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétations benthique à <i>Chara spp.</i>
3150	3150-1	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
3260	/	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> ou du <i>Callitricho-Batrachion</i>
5130	5130-2	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6110*	/	*Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssa - Sedion albi</i>
6120*	/	*Pelouses calcaires de sables xériques
6210	6210(*)-22/6210-32	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) [*sites d'orchidées remarquables]
6430	6430-1/6430-4/6430-6/6430-7	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510	6510-4	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7220*	/	*Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)
7230	/	Tourbières basses alcalines
8160*	/	*Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
9130	9130-2/9130-3	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>
9180*	/	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *
91E0*	91E0*-3/91E0*-8/91E0*-9/91E0*-11	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno - Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
91F0	/	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)

Résultats

Quelques exemples d'habitats d'intérêt communautaire



Menacé en partie, ZNIEFF

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* ou du *Callitricho-Batrachion* (3260)



Menacé, ZNIEFF

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*) (6210)



Potamot de Berchtold (RR, non ZNIEFF, « Quasi menacé »)



Renoncule en pinceau (RRR, ZNIEFF, « Données insuffisantes »)



Phalangère rameuse (RR, ZNIEFF, « Quasi menacée »)



Raiponce orbiculaire (RR, ZNIEFF, « Vulnérable »)

Quelques exemples d'habitats d'intérêt communautaire



Menacé, ZNIEFF

*Sources pétrifiantes avec formations de travertins (*Cratoneurion*)
(7220*)



Conocephalum conicum (AC, non ZNIEFF)



Cratoneurion filicinum (AC, non ZNIEFF)



Menacé, ZNIEFF

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno - Padion*,
Alnion incanae, *Salicion albae*)* (91E0*)



Balsamine des bois (RRR, ZNIEFF, protection régionale, « En danger critique d'extinction »)



Cardamine impatiente (AR, non ZNIEFF, protection régionale, « Préoccupation mineure »)

Résultats: Evolution par rapport au DOCOB

Trois habitats nouvellement détectés

- 1- lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (3150)
- 2- pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso - Sedion albi* (6110*)
- 3- forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*) (91F0)



Résultats: Evolution par rapport au DOCOB

Des surfaces d'occupation en forte évolution

Habitats	Docob	CBNBP	Evolution surfaces
3110		<0,1	
3140	0,11	0,15	33,7
3150		1,10	
3260	12,89	10,25	-20,5
5130	7,99	2,46	-69,2
6110		<0,1	
6120	5,29	0,08	-98,4
6210	120,11	35,65	-70,3
6430	29,84	114,65	284,2
6510	55,54	264,40	376,1
7220	9,63	<0,1	-99,0
7230	3,75	0,04	-98,9
8230		<0,1	
9130	132,86	788,17	493,2
9180	0,27	0,13	-50,1
91E0	189,34	290,27	53,3
91F0		8,59	
Surface totale	567,62	1516,07	167,10
Nombre d'habitats	12	15	

Des habitats en forte expansion ?

Et d'autres en fort déclin ?

Raisons principales :

interprétation des végétations et des habitats

+

Extension de périmètre intégrée au travail cartographique

Démarche de cartographie des habitats

1 - Caractérisation et cartographie des végétations (démarche phytosociologique)

→ Première interprétation

Phytosociologie : Etude des communautés végétales et de leurs relations avec les facteurs environnementaux



Communautés organisées au sein d'un système de classification hiérarchisé (Classification phytosociologique)

→ Système hiérarchisé : Classe / Ordre / Alliance / Association



Résultats: Evolution par rapport au DOCOB. Explications



Classe

Arrhenatheretea elatioris (prairies
mésophiles de fauche)

Ordre

Arrhenatheretalia elatioris
(communautés fauchées)

Alliance

Colchico autumnalis -
Arrhenatherenion elatioris
(Prairies fraîches)

Association

Hordeo secalini - *Arrhenatheretum*
elatioris

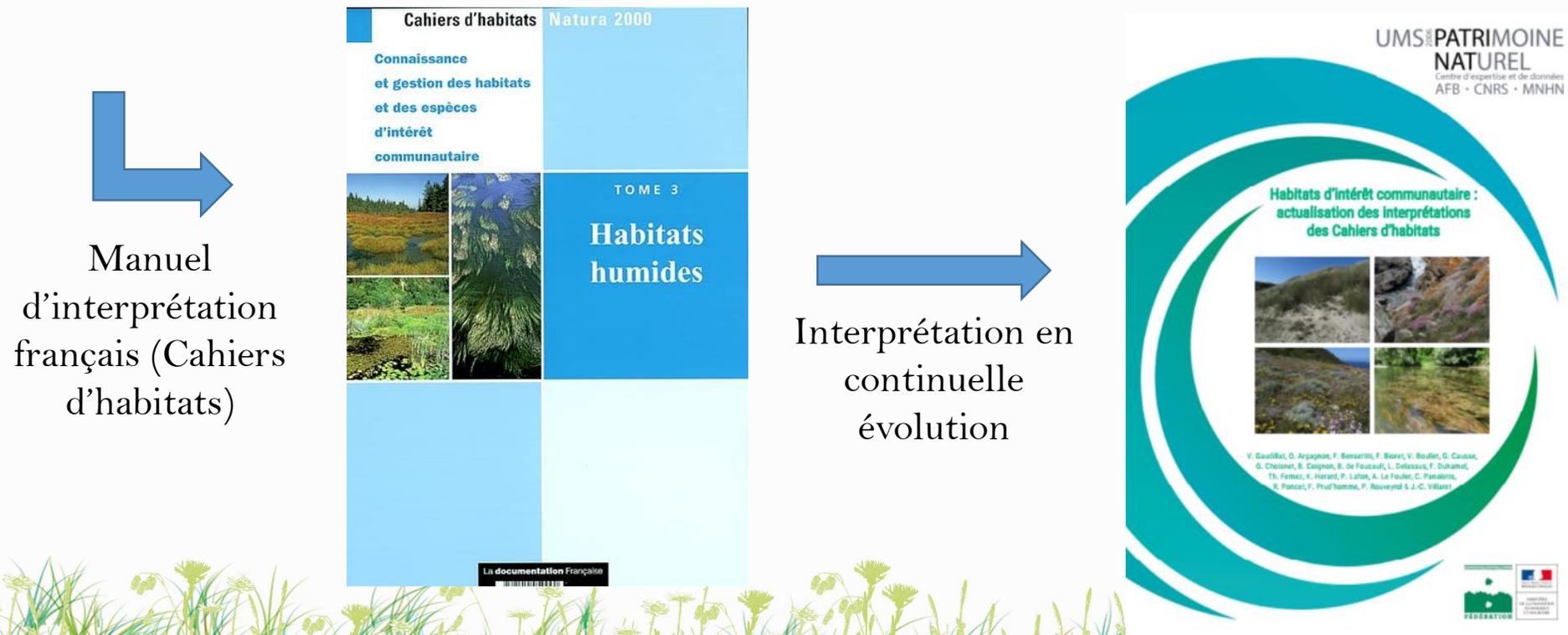


Résultats: Evolution par rapport au DOCOB. Explications

Etape 2 - Correspondance avec la typologie N2000

N2000 : Système typologique différent de la classification phytosociologique mais y faisant très souvent référence

EUR 28 : Manuel européen de référence de la DHFF (document assez sommaire ouvrant la porte à de nombreuses interprétations)



Résultats: Evolution par rapport au DOCOB. Explications

Il existe trois grands types d'habitats dans la DHFF:

1: Habitats à logique « végétation »

Exemple : 6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'alyso-sedion



Toutes les stations relevant
de l'alliance
phytosociologique de
l'alyso-sedion sont d'intérêt
communautaire, sans
exceptions

Résultats: Evolution par rapport au DOCOB. Explications

2 : Habitats à logique « biotope » : basé sur une unité géomorphologie (dune, falaise, rivière...) et souvent **conditionné** par la présence d'une communauté végétale

→ Regroupe l'ensemble des communautés végétales s'exprimant dans ce biotope

Exemple : 3260 Rivières des étages planitiaires à végétations du Batrachion fluitantis



3 : Habitats à logique mixte : un type de végétation dans un biotope donné → type d'habitat non concerné en IDF

Résultats: Evolution par rapport au DOCOB. Explications

Autres problèmes d'interprétation des habitats :

1- Des intitulés parfois trompeurs

Exemple 1 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130)

PB : la majorité des stations relevant de « l'asperulo-fagetum » ne sont pas structurées par le Hêtre

→ Causes : sylviculture et ancienneté du peuplement

→ Hêtraies potentielles sont à retenir comme d'intérêt communautaire

Exemple 2 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) : 91E0

→ Certaines communautés associées sont rarement dominées par les Aulnes (*Aegopodio-fraxinetum*)



Résultats: Evolution par rapport au DOCOB. Explications

2- Des conditions particulière d'éligibilité parfois difficilement appréhendable ou subjectives

Exemple 1 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)

Conditions d'éligibilité :

→ Communautés hors contexte agricole exclues (bord de route...)

→ Uniquement les végétations relevant de l'ordre des *arrhenatheretalia elatioris*

→ Communautés fortement appauvries (ne contenant que des espèces caractéristiques de la classe)
à ne pas retenir

→ Quid des prairies artificielles? Des communautés « dégradées »?

→ Réponses apportées dans la dernière actualisation d'interprétation des habitats (Patrinat 2018)



Résultats: Evolution par rapport au DOCOB. Explications

Exemple 2 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)

→ Habitat à définition complexe et d'interprétation variable selon les régions (Patrinat 2018)

→ clarifications apportées

→ 2 types défini (mégaphorbiaies et lisières forestières)

Conditions d'éligibilité (mégaphorbiaies) :

→ Contexte alluvial

→ Hors contexte de colonisation prairial



Le cas particulier des peupleraies

- Une occupation de l'espace importante dans les fonds de vallées
- Peupleraie : une culture au sein de laquelle des communautés végétales peuvent s'exprimer

Exemple 1 : peupleraie entretenue semi ouverte → conditions favorable à l'expression de mégaphorbiaies → 6430 si contexte alluvial

Exemple 2 : Peupleraie peu entretenue ou abandonnée → formation progressive d'une aulnaies frênaie en sous étage → 91E0



Conclusion

- Responsabilité du site dans la conservation de certains habitats (d'intérêt communautaire ou non) :
 - **pelouses calcicoles (6210)** : bon état de conservation
 - **végétations des suintements (7220*)** : ponctuels mais bon état de conservation
 - **végétations des éboulis calcaires (8160*)** : seule station francilienne connue
 - **forêts de ravins et de pentes fraîches (9180*)** : 2 stations identifiées en bon état de conservation
 - **réseau de prairies de fauche mésophiles à mésohygrophiles (6510) et de prairies alluviales (pas d'intérêt communautaire) important** : un des derniers bastions franciliens de prairies de fauche peu dégradées à préserver ; et maintenir (*a minima*) l'état actuel des prairies alluviales
 - **ourlets humides à Épiaire des bois et Balsamine des bois (6430-7)** : vallée de l'Epte, dernier bastion francilien de la Balsamine des bois



Merci pour votre attention